

## SOCIÉTÉ



Le chef cri Matthew Coome-Come (à droite) manifestant à New York

### L'accord source de tous les désaccords

Le projet de Grande-Baleine constitue un test décisif pour la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Catherine Leconte rappelle le contenu de cette bible de 500 pages et retrace l'histoire tumultueuse de ce compromis accepté en novembre 1975.

Page B-1

# Ottawa et ses employés suspendent les hostilités

## Retour au travail et reprise des négociations

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT fédéral et ses fonctionnaires ont suspendu leurs hostilités, hier, l'un mettant en veilleuse sa loi spéciale, l'autre mettant fin à sa grève.

Le Conseil du Trésor retourne à la table de négociations sans préconditions. Jusqu'à présent, le gouvernement avait toujours insisté pour stipuler que son régime salarial n'était pas discutable.

En retour, l'Alliance de la Fonction publique va démanteler ses lignes de piquetage d'ici le milieu de la journée et renvoyer ses membres au travail le temps d'une nouvelle ronde de pourparlers.

Et entretemps, le Parlement fédéral a suspendu son débat en vue de l'adoption d'une loi spéciale pour mettre fin, sous la menace d'employés de l'État.

En principe, Ottawa ne renonce pas pour autant à ses objectifs salariaux. « Nous sommes toujours irrévocablement commis à notre politique salariale, a maintenu le ministre Gilles Loiseleur en faisant part à la Chambre des communes de l'ouverture de son gouvernement à retourner à la table de négociations. Qu'il soit compris bien clairement qu'il n'y aura pas d'augmentations de salaire cette année et qu'elles seront de 3% l'année suivante. » En conférence de presse hier soir, le ministre précisait qu'il a toujours l'intention, tel que le

prévoyait le projet de loi, de mettre l'ensemble de l'appareil de l'État au même régime.

Mais la direction de l'Alliance de la Fonction publique est convaincue que le gouvernement n'aura d'autre choix que de faire preuve de plus de flexibilité. « Le gouvernement revient négocier sans conditions. Pour nous, cela signifie que sa politique salariale est sur la table », précise le président de l'Alliance Daryl Bean.

À peine 24 heures après avoir entrepris de régler son différend à l'aide du rouleau compresseur d'une loi spéciale, le gouvernement s'est donc résolu à faire une autre tentative de négociation. Il faut dire que jusqu'à présent, la méthode forte ne lui avait pas porté chance.

■ Au Parlement, aucun des partis

d'opposition n'avait accepté de collaborer pour faire adopter la loi spéciale. Le débat menaçait de s'étirer. Au moins jusqu'à dimanche prochain, calculaient les stratèges du gouvernement. Pendant ce temps, la grève que le gouvernement soutenait voulait régler de toute urgence se prolongeait.

■ À l'extérieur, une série d'événements tendaient à donner à Ottawa le mauvais rôle. Lundi, sa propre commission des relations de travail donnait raison au syndicat et jugeait que jusqu'à présent le gouvernement n'avait pas fait tous les efforts raisonnables pour s'entendre avec ses employés.

■ Sur les lignes de piquetage, l'Alliance a remporté un succès ines-

Voir page A-4: Ottawa

# Le Canada ferme ses bases en Allemagne et réduit ses effectifs

Jocelyn Coulon

OTTAWA — Le ministre de la Défense nationale, M. Marcel Masse, a annoncé hier que le Canada fermera ses bases militaires en Europe et réduira les effectifs des Forces armées.

Le gouvernement a cependant évité la question trop controversée de la fermeture de certaines bases militaires au pays. L'exercice est reporté à l'année prochaine.

Lors d'une conférence de presse, M. Masse a dévoilé les grandes lignes du réaménagement de la politique de défense du pays qu'il a qualifié de nécessaire à cause des bouleversements politiques et militaires en Europe et surtout en Union soviétique. M. Masse a annoncé les mesures suivantes :

- les deux bases canadiennes en Allemagne, Baden-Soellingen et Lahr, seront fermées en 1994 et 1995;
- une force opérationnelle de 1100 militaires sera maintenue pour la défense commune de l'Europe;
- les effectifs réguliers des Forces armées seront ramenés d'ici trois ans de 84 000 à 76 000, essentiellement par attrition;
- les effectifs non militaires du ministère de la Défense nationale seront réduits de 1000 et passeront à 32 000;
- un groupe consultatif est créé pour étudier les questions liées à l'infrastructure militaire au Canada;
- un bataillon sera réservé aux opérations de stabilisation ou de maintien de la paix de l'ONU.

La fermeture des bases en Allemagne entraînera le retour de 6000 soldats et d'une quarantaine de chasseurs CF-18 au Canada. Les soldats seront affectés dans d'autres bases alors que les chasseurs serviront comme avions d'appoint ou de réserve. Deux escadrons de CF-18 seront démantelés.

Selon un porte-parole militaire, la politique annoncée hier change les priorités de la Défense nationale. Dorénavant, Ottawa consacrera plus d'attention et de ressources à la défense du pays et du continent nord-américain. Les deux autres objectifs, la défense collective au sein de l'OTAN et le contrôle des armes et les opérations de maintien de la paix, sont aussi maintenus.

M. Masse a déclaré que le Canada poursuivrait sa coopération au sein de l'OTAN. « Nous n'avons pas changé dans ce domaine » a-t-il dit.

Le ministre n'a pas voulu répondre aux questions sur la fermeture des bases au Canada déclarant que le groupe consultatif aidera le gouvernement à faire un choix le moment venu.

Le groupe consultatif sera composé de trois personnes et aura pour mandat d'identifier l'infrastructure excédentaire et le regroupement des autres installations. Le groupe fera rapport au ministre en mai 1992 mais ne pourra pas identifier nommément les bases qui devraient être fermées.

Cette procédure permettra au gouvernement d'établir une liste de bases à fermer mais aussi d'attendre, sans doute après les élections, Voir page A-4: Le Canada



Le nouveau président de l'Assemblée générale des Nations unies, Samir Shihabi (à droite) s'entretient avec le secrétaire Javier Peres de Cuellar après son élection. Le représentant de l'Arabie saoudite a obtenu 83 voix sur 150.

PHOTO AP

# Samir Shihabi à la tête de l'ONU

d'après Reuter et AFP

NATIONS UNIES — LA 46e ASSEMBLÉE générale des Nations unies a élu dès son ouverture, hier, à sa présidence le candidat saoudien Samir Shihabi.

Né à Jérusalem, celui-ci représente l'Arabie saoudite auprès des Nations unies depuis 1983. Sur 150 délégations présentes, il a obtenu 83 suffrages, contre 47 à Sir Michael Somare, ministre des Affaires étrangères de Papouasie Nouvelle-Guinée, et 20 à l'ambassadeur yéménite, Abdallah Saleh al Achtal.

Le scrutin, qui n'est généralement qu'une formalité, était chaudement disputé cette année en raison des conséquences de la guerre du Golfe. La majorité absolue était requise pour remporter l'élection.

En ce qui concerne la question irakienne, Samir Shihabi et Abdallah Saleh al Achtal représentaient deux tendances opposées : l'Arabie saou-

Voir page A-4: Samir

# La poutre effondrée n'était pas ancrée comme les 33 autres

Laurent Soumis

LE MODE d'ancrage du support de la poutre qui s'est effondrée vendredi au Stade olympique était différent de celui utilisé pour les 33 autres poutres qui ceinturent la miroiterie de l'enceinte olympique.

Le vice-président à la construction et à l'entretien de la Régie des installations olympiques, M. Michel Brissette, a confirmé hier l'information obtenue par LE DEVOIR plutôt en journée.

Selon les premiers rapports des ingénieurs, le support d'attache de la poutre de 55 tonnes était retenu à la console de béton par 16 tiges d'ancrage en acier au lieu des huit initialement prévues aux plans.

« Les tiges étaient plus nombreuses, mais de diamètre moindre », a expliqué M. Brissette.

Qui plus est, les analyses ont confirmé que plusieurs de ces tiges n'étaient pas fixées selon l'angle de 90 degrés prévu aux plans.

Ces constatations incitent la RIO à écarter pour l'instant l'hypothèse d'une erreur de design au profit de

problèmes liés à la pose de la poutre ou au choix du métal utilisé pour les tiges d'ancrage.

Le vice-président de la RIO juge prématurée toute conclusion à l'effet que les techniques d'ancrage de la poutre entre les consoles 9 et 10 aient pu diminuer la résistance de l'ouvrage.

« Les analyses se poursuivent en laboratoire », a-t-il dit.

Il n'est pas rare dans de tels chantiers qu'on adapte sur mesure certaines pièces, a fait valoir M. Brissette. Mais ces modifications aux plans originaux font l'objet de calculs préalables, d'une certification par les ingénieurs et d'une vérification par les inspecteurs de la construction. C'est ce que la RIO tentera de vérifier.

Depuis le début de la semaine, la RIO recherche dans ses archives les documents indiquant qui sont ceux qui ont participé de près ou de loin à la conception, la fabrication et la pose de la poutre et du support d'ancrage. Les documents devraient permettre de retrouver le fil de l'histoire de ces éléments du stade.

« Les recherches à la gestion des Voir page A-4: La poutre

# Clark promet plus que Meech et implore l'indulgence du Québec

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE fédéral des Affaires constitutionnelles, M. Joe Clark, est venu à Québec hier promettre que son livre blanc contiendrait plus que l'accord du lac Meech et implorerait l'indulgence des Québécois.

Les propositions constitutionnelles fédérales qui seront rendues publiques la semaine prochaine pourront être améliorées, a-t-il répété à trois reprises dans son discours devant la Chambre de commerce de Québec.

« Elles ne sont pas coulées dans le béton. Je vous engage à les prendre au sérieux, à les soulever, à les améliorer », dit-il. Mais surtout à ne pas les rejeter du revers de la main avant de les avoir évaluées à leur mérite.

Le ministre a fait savoir que le concept de société distincte était au menu, de même que la reconnaissance du droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones et une réforme du Sénat, qui deviendrait élu et responsable. Il a laissé entendre qu'il proposerait une certaine forme de dévolution des pouvoirs vers les

provinces mais, qu'en contre-partie, Ottawa désirait, à titre de « coordinateur », conserver la main haute sur tous les pouvoirs reliés à l'activité économique au pays.

L'accord du lac Meech est derrière nous, il y a eu échec mais le mal est fait, dit le ministre. « Les temps ont changé, la situation a changé. Notre proposition aussi. Je crois que nous offrons plus que Meech, et tant pour le Québec que pour le Canada », a-t-il déclaré.

M. Clark a exhorté les Québécois à comprendre les aspirations des autres provinces, comme il demande aux autres de comprendre les aspirations du Québec. La ronde de négociations qui vient est « une ronde Canada », a-t-il rappelé. Le gouvernement fédéral souhaite que « chacun trouve son profit dans ce nouveau projet constitutionnel ».

« Parfaitement conscient de votre sentiment d'avoir été trahis après le référendum, dit-il, parfaitement conscient de votre sentiment d'avoir été rejetés après l'échec de l'accord du lac Meech, et parfaitement conscient aussi de l'impression que vous savez que les choses ont assez duré, Voir page A-4: Clark



Un char canadien sous l'oeil attentif d'une villageoise lors d'un exercice récent dans la campagne allemande. Une scène qui ne sera bientôt plus qu'un souvenir.



Rencontres publiques

DEMAIN À 20 HEURES  
2.50 \$

Visionnements de vidéos

Discussions sur:

"Art et espace public"  
"Le travail des artistes"

26 SEPTEMBRE À 20 HEURES  
2.50 \$

en collaboration avec LE DEVOIR

FRANCINE LORD, chargée du programme

Art public à la CIDEC-Montréal

DAN GRAHAM, artiste

JEAN-CLAUDE ROCHFORT, commissaire de l'exposition JES

JOSEPH FRANCO, artiste

BARBARA CLAUS, artiste

SYLVIE PARENT, conservatrice de Visions '91

CIAC

Centre International

d'Art Contemporain

3576, av. du Parc

Les Galeries du Parc 4306

Montréal, Qc, H2X 3P9

info.: 288.0811



# Un projet de loi accélère la procédure d'extradition des criminels étrangers

Maurice Girard  
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le Canada ne veut pas devenir un havre pour les criminels étrangers et modifiera la procédure d'extradition pour réexpédier plus rapidement les individus qui entrent au Canada pour échapper à la justice de leur pays.

« Les causes d'extradition seront entendues et jugées plus rapidement et équitablement. Le message est clair. Le Canada n'est pas un asile pour fuyitifs », a déclaré la ministre de la Justice, Mme Kim Campbell, en déposant le projet de loi modifiant la Loi sur l'extradition.

En juillet dernier, la ministre avait décliné les grandes axes du projet de loi, dont le texte n'a subi entre-temps que des modifications mineures. « Nous sommes profondément inquiets de l'attitude des Canadiens devant toute la question de

l'extradition. Cela ne fait aucun doute », affirme Mme Campbell.

Selon le nouveau régime proposé par le gouvernement, un individu contre qui pèse une demande d'extradition sera fixé plus rapidement sur son sort. Le gouvernement élimine trois des sept étapes actuelles avant que son cas ne soit décidé par la Cour suprême.

Dans les faits, le prévenu contre qui pèse une requête d'extradition n'attendra que deux ans avant d'être fixé sur son sort. Certaines avenues d'appel demeureront possibles liées à la loi sur l'accès à l'information », précise le document du ministre de la Justice.

La Cour fédérale du Canada et sa Cour d'appel seront dessaisies de ces causes, « ce qui permettra à ces tribunaux de consacrer plus de temps à l'audition d'affaires pour lesquelles leur compétence est exclusive, notamment en matière de brevets, de droit maritime et de procédures liées à la loi sur l'accès à l'information », précise le document du ministre de la Justice.

Ces dernières années, les pressions sur la justice fédérale ont surtout été canalisées par l'affaire Charles Ng (prononcé Ing), un ex-Marine américain originaire de

Hong Kong et qui est recherché par la police de l'État de la Californie comme témoin important dans une série de meurtres sadiques commis il y a quelques années.

Cette affaire, qui dure depuis six ans, porte justement sur une demande d'extradition, qui a été prise en délibéré par la Cour suprême du Canada. Le plus haut tribunal du pays devra décider si le Canada, pays qui interdit la peine de mort, peut retourner chez lui un fugitif qui pourrait être électrocuté s'il est reconnu coupable. Ottawa a refusé de demander des garanties à la Californie sur le sort réservé au prévenu s'il était extradé.

Pour le critique néo-démocrate en matière de justice, M. Ian Waddell, le gouvernement ne devrait pas accentuer sa réaction dans ce dossier pour une affaire aussi spectaculaire que le cas de Charles Ng. Il ne faudrait pas permettre qu'on expulse des gens « à partir d'audiences qui étaient extrêmes ».

Le critique du Parti libéral, M. Russ MacLellan, rappelle que le pays attend depuis un an cette modification à la loi sur l'extradition. « Je suis déçu qu'on ait pris tant de temps pour agir », a-t-il dit.



Gwen Templeton

## Menacée de déportation après 60 ans au Canada

TORONTO (PC) — Mme Gwen Templeton vit au Canada depuis 60 ans. Mais tout dernièrement, on lui a demandé de prouver sa citoyenneté canadienne, sinon elle devra quitter le pays.

« J'ai jusqu'au 23 décembre et ensuite je dois m'en aller, mais je n'ai aucunement l'intention de le faire. Croyez-vous qu'ils peuvent renvoyer un propriétaire foncier de 68 ans ? », a-t-elle demandé lundi.

Mme Templeton est actuellement agent d'immeuble et vit à Willowdale, en Ontario. Elle est née à Buffalo, aux États-Unis.

Depuis qu'elle a 8 ans, elle a vécu dans différentes villes canadiennes, puis s'est enfin établie à Toronto avec son père, un Canadien, et sa mère, une Américaine. Elle a marié un Canadien en 1946 et a donné naissance à quatre enfants, toujours au Canada.

Bien qu'elle possède un passeport américain, elle a toujours cru qu'elle avait la double citoyenneté. Elle ne s'est jamais procuré de passeport canadien car, dit-elle, elle n'en a jamais eu besoin. Elle n'a jamais eu de problèmes à traverser la frontière lors de ses voyages aux États-Unis.

Ses problèmes ont en fait commencé le 23 juin dernier alors qu'elle revenait de Miami. Un agent des douanes de l'aéroport Pearson, de Toronto, lui a dit qu'elle devait obtenir une preuve de sa citoyenneté pour revenir au pays.

Mme Templeton, trouvant la situation farfelue, a éclaté de rire. Mais ça lui a donné une bonne leçon : « Il ne faut jamais rire d'un fonctionnaire ».

Elle a aussitôt remis son certificat de naissance, son permis de conduire, sa carte d'assurance sociale, d'assurance maladie et de l'âge d'or. « Il ne les a même pas regardés parce qu'il considérait que ça n'avait aucune importance. Il a affirmé que j'étais une étrangère illégale », a déclaré Mme Templeton.

L'agent des douanes a finalement estampillé son passeport américain pour lui accorder un visa de visite de six mois. Au cours de cette période, elle ne peut donc plus travailler ou suivre des cours.

Elle essaie depuis ce temps désespérément d'obtenir une carte de citoyenneté, mais se trouve dans une impasse car elle n'arrive pas à retracer des dossiers perdus, dit le certificat de naissance de son père et le certificat de mariage de ses parents.

Selon un porte-parole d'Immigration Canada, M. Roger White, le cas de Mme Templeton semble peut-être étrange mais tout se déroule selon les règles. « Si une personne n'a pas de statut d'immigrant ou une preuve de citoyenneté elle est techniquement un visiteur », précise-t-il.

M. Len Westerberg, porte-parole du ministère de la Citoyenneté, a expliqué que si Mme Templeton ne peut localiser les dossiers qui lui manquent ou obtenir des papiers officiels à temps, un représentant du ministère étudiera le dossier et rendra un jugement.

Quant à Mme Templeton, elle dit en avoir assez de la bureaucratie.

## Grande Baleine: Québec médite toujours sur le jugement

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec n'a pu déterminer hier, comme cela était prévu, s'il porterait en appel le jugement de la Cour fédérale qui ordonne à Ottawa de procéder à une évaluation environnementale du projet Grande-Baleine conformément à la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Le comité ministériel responsable de ce dossier, présidé par le premier ministre Robert Bourassa, s'est réuni hier pour en débattre en présence d'un représentant du Procureur général, M. G. Rémi-Lalonde. Le bureau du premier ministre a émis un communiqué laconique en fin d'après-midi pour faire savoir qu'aucune décision n'avait été prise, rappeler que Québec dispose d'un délai de 30 jours pour en appeler du jugement Rouleau et que l'analyse se poursuit.

Par ce jugement rendu le 10 septembre, le juge Paul Rouleau, de la Cour fédérale, donne raison aux Cris et ordonne à Ottawa d'assumer les responsabilités qui lui sont imposées par la Convention de la Baie James à l'égard de l'évaluation environnementale. Cette procédure donne ultimement à Ottawa le pouvoir de bloquer le projet hydro-électrique de 13 milliards \$.

Le comité ministériel sur Grande-Baleine est composé des ministres de l'Environnement M. Pierre Paradis, de l'Énergie Mme Lise Bacon et des Affaires autochtones M. Christos Sirros.

## Des barrages pacifiques des Atikamekw de Mauricie pour sensibiliser les Blancs

ROBERVAL (PC) — Les Atikamekw des trois communautés autochtones de la Mauricie et de la Haute-Mauricie profiteront de la saison de chasse à l'original pour réclamer l'appui des milliers de Blancs qui fréquentent leur territoire pendant cette période de l'année.

Les chefs des trois communautés atikamekw, de même que le vice-président du Conseil des Atikamekw et des Montagnais (CAM), Ernest Ottawa, ont dévoilé, hier, à Roberval, les grandes lignes de l'opération Nitsaskinan (territoire ancestral de ce peuple), qui se déroulera en même temps que la saison de chasse.

Le vice-président du CAM a affirmé que cette opération de « relations publiques » permettra aux autochtones de sensibiliser les autres utilisateurs du territoire sur le dossier des revendications territoriales.

Les chasseurs n'ont toutefois rien à craindre, ont indiqué les chefs autochtones, puisque les Amérindiens des trois communautés ne feront qu'ériger des postes d'accueil sur les principales voies d'accès à leur territoire.

« Nous allons arrêter les chas-

seurs. Leur remettre de la documentation sur nos revendications et les sensibiliser à ce qui se passe sur le territoire. Nous croyons que les chasseurs sportifs seront en mesure de comprendre nos revendications », a déclaré Ernest Ottawa.

Selon les explications fournies hier, les chasseurs ne seront pas dérangés sur les sites de chasse. Ils pourront pratiquer leur sport sans problème lorsqu'ils auront passé les points d'accueil.

Les autochtones ne craignent pas que cette grande manifestation se transforme en affrontement avec les chasseurs. Un service de sécurité a été mis sur pied et les armes à feu seront interdites sur les sites.

Pour l'occasion, tous les membres des trois communautés seront de l'événement. Il est même question de fermer les écoles pour une période de deux semaines afin de permettre aux enfants de participer à cette manifestation pacifique.

Au grand total, les Atikamekw de la Mauricie et de la Haute-Mauricie revendiquent des droits sur une superficie de 62 000 kilomètres carrés de territoire.

## Amnistie dénonce les pratiques de torture d'un éventuel partenaire de libre-échange

Maurice Girard  
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le Canada veut étendre l'accord de libre-échange signé en 1989 avec les États-Unis à l'État du Mexique, où on continue de pratiquer « quotidiennement et sans impunité » la torture.

Dans un rapport publié hier à Londres et aujourd'hui au Canada, Amnistie Internationale décline dans une plaquette de 55 pages les atteintes commises par les forces de l'ordre mexicaines aux droits de la personne. « La torture reste un phénomène endémique au Mexique », affirme le rapport. Des escadrons de la mort continuent de rôder dans le pays à la recherche des adversaires politiques et des dissidents.

Pour le parti du président Carlos Salinas de Gortari, il semble difficile

de se débarrasser de vieilles habitudes. Au cours des deux dernières années, Amnistie a reçu « des centaines de plaintes » de Mexicains.

À son élection en 1988 à la tête du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), le président Salinas a entrepris une sorte de « révolution tranquille » en démocratisant le régime politique, qui a cependant connu des ratées comme l'ont illustré les nombreuses fraudes électorales.

Au plan des droits de la personne, croit Amnistie Internationale, la situation ne s'est guère améliorée en dépit des modifications de la Constitution. « Depuis 1986, toute une série de mesures ont été adoptées sur le plan administratif et légal pour mettre fin aux abus, mais elles n'ont pas eu d'effet pratique », affirme-t-on.

On continue de torturer et d'incarcérer sans motif valable au Mexique.

Le bras vengeur des escadrons de la mort s'abat de façon impitoyable et sans considération pour le rang social sur tout opposant : « Les victimes de la torture appartiennent à toutes les couches de la société. On compte parmi elles des personnes détenues pour des motifs politiques ou dans le cadre de litiges fonciers, des militants des droits de la personne, des militants de communautés indigènes, des syndicalistes, des avocats, des suspects de droit commun ».

Parmi les principales méthodes de torture recensées par Amnistie Internationale figurent les coups de poing et de pied, la quasi-asphyxie, l'introduction forcée dans le nez d'eau minérale additionnée de poudre de piment et les décharges électriques.

Au nombre de mesures proposées par Amnistie Internationale pour rectifier la situation on retrouve la suppression des arrestations arbitraires et de la détention au secret, un contrôle strict des procédures d'interrogatoire, l'interdiction d'utilisation des aveux arrachés sous la torture et la mise en application de garanties judiciaires.

## L'affaire Kealy ferait réviser les procédures d'accusations criminelles à titre privé

Jim Brown  
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les gouvernements fédéral et provinciaux devront réviser la procédure permettant de porter des accusations criminelles à titre privé, à la suite de l'affaire Glen Kealy, affirme la ministre fédérale de la Justice, Kim Campbell.

« Je n'ai pas encore lancé de révision formelle ou officielle de (la procédure) », a dit Mme Campbell à sa sortie des Communes, hier.

« Mais je crois que moi et mes homologues provinciaux en discuteront. »

M. Kealy, un ancien homme d'affaires devenu militant opposé au gouvernement, a porté plainte sous serment, en juillet, contre 13 conservateurs et trois officiers de haut rang de la Gendarmerie royale du Canada, faisant écho d'un vaste réseau de corruption.

Il a été autorisé à porter plainte par Lynn Coulter, une femme juge de paix d'Ottawa forte de 30 ans d'expérience mais sans diplôme de droit.

Les avocats seniors de la Couronne ontarienne qui ont étudié l'affaire ont retiré lundi toutes les plaintes à l'exception de celle portée contre l'ex-ministre des Travaux pu-

blics, Roch LaSalle, qui demeure accusé d'avoir demandé un pot-de-vin et de conspiration.

Les responsables de la Couronne ontarienne ont estimé que Mme Coulter, qui avait mené l'audition d'une douzaine de témoins en 17 jours avant d'autoriser les plaintes, n'a pas fait la distinction entre soupçon sans fondement et opinion issue d'une preuve solide.

Mme Campbell a reconnu que l'affaire Kealy soulevait plusieurs questions sur d'obscures clauses du Code criminel, permettant à tout citoyen de porter plainte devant un juge de paix et de porter des accusations s'il possède des preuves pour appuyer sa démarche.

La ministre a toutefois indiqué qu'elle ne savait pas si le Code devait être réécrit, ou si le procureur général fédéral et ses homologues provinciaux devaient modifier leur façon de procéder dans de tels cas.

« Ce n'est pas clair si des modifications législatives ou des changements de pratique sont nécessaires », a déclaré Mme Campbell.

« C'est quelque chose que nous devons regarder. »

Le juge Coulter, en vacances en Irlande, n'a pu être rejoint afin de commenter la question.

## Pas de coercition pour accroître la diffusion du français scientifique

JEAN CHARTIER

LE CONSEIL de la langue française du Québec écarte toute idée de coercition pour accroître l'importance du français dans l'activité scientifique et technique. Le Conseil préfère demander la diffusion maximale des travaux des chercheurs scientifiques et l'assistance financière aux publications francophones susceptibles de publier ces travaux.

Le président du CLFQ, M. Pierre-Étienne Laporte, invite seulement à un renforcement de la présence de revues dites primaires ainsi que de revues de synthèse en langue française dans les domaines où excellent les chercheurs francophones. Dans les communications orales, le Conseil propose que le français soit « une des langues officielles de l'annonce générale de l'événement, du programme et une des langues acceptées lors des conférences ».

C'est dire qu'il n'y aura pas de branle-bas à la suite de la publication du rapport et de cet « avis sur la place du français dans l'activité scientifique et technique », tous deux rendus publics hier. Le chercheur vise la promotion de ses travaux et la langue n'est pas prioritaire à cet égard. Ce qui est considéré dans l'examen de son travail, c'est la qualité de sa recherche, la valeur de son enseignement, ce qui est fort difficile à évaluer, ainsi que la présence et l'apport du chercheur dans sa communauté scientifique. C'est dans ce

contexte qu'il faut prendre en compte les communications sociales et le fait d'écrire en français.

Les revues subventionnées par les multiples gouvernements du Canada ont été colligées par le Conseil et il s'avère qu'en on compte 32 dans les arts et lettres (ceci inclut des revues comme le *Dalhousie French Studies*), 21 dans les sciences fondamentales et appliquées (ceci comprend par exemple le *Journal of Palliative Care*), et 133 dans les sciences sociales et humaines (ceci comprend le *Newfoundland Studies*). En somme, le Conseil propose des budgets plus importants pour favoriser la publication d'articles scientifiques en français dans une des 186 revues subventionnées au Canada ou dans des revues internationales.

La situation du français dans les sciences humaines n'est pas mauvaise, les deux tiers des francophones publiant leur communication dans leur langue. Mais, dans les sciences médicales, ce pourcentage est plutôt de l'ordre de 10 %. Et, qui pis est, dans les sciences de la nature, les scientifiques québécois rattachés aux universités francophones publient en anglais dans une proportion voisine de 90 %.

Le Comité pour le français dans l'information scientifique et technique a siégé pendant 18 mois et c'est le résultat de ses recherches qui a été rendu public hier. Il avait été créé par le Conseil de la langue française.

## EN BREF...

### Un ex-député implique Roch LaSalle

(PC) — L'ex-ministre Roch LaSalle aurait été le bénéficiaire d'une somme de 35 000 \$ dans le cadre d'une affaire de pot-de-vin organisée par l'ex-député conservateur de Guelph, Michel Gravel. C'est ce qu'a déclaré M. Gravel, hier, en Cour canadienne de l'impôt, à Montréal. Revenu-Canada mène une enquête depuis le mois de mai 1989 relativement à une rencontre à 5 000 \$ le couvert organisée par l'ex-député Michel Gravel, qui a rapporté 40 000 \$. M. Gravel a reconnu sa culpabilité en décembre 1988 relativement à cette affaire. Il a expliqué hier devant la cour avoir versé un total de 35 000 \$ en deux occasions à son collègue Roch LaSalle. L'ex-ministre LaSalle sera appelé donner aujourd'hui sa version des faits.

### Bureau de l'Agence francophone à Genève

PARIS (AP) — Aujourd'hui doit être inauguré à Genève un Bureau de liaison de l'Agence francophone à Genève, dans une maison proche du quartier des Nations unies mise à disposition par les autorités suisses.

Ce bureau sera inauguré par Jean-Louis Roy, le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT, qui regroupe une quarantaine de pays francophones et qui est le principal opérateur des sommets de la francophonie), en présence des autorités fédérales, cantonales et communales suisses. « Sous la responsabilité de Christine Favart, que la Communauté française de Belgique a mise à la disposition de l'Agence, le bureau recherchera de nouvelles voies de coopération avec les organisations internationales basées ou représentées à Genève, afin de les amener à investir davantage dans l'espace francophone ».

### Moins de conduite avec facultés affaiblies

OTTAWA (PC) — Le nombre de personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies a encore une fois diminué en 1990, indique un relevé de Statistique Canada rendu public hier. L'an dernier, 112 925 personnes ont été accusées, soit le plus faible pourcentage depuis 1974 lorsque le gouvernement a commencé à effectuer des statistiques sur la conduite avec facultés affaiblies. C'est une baisse de 5 % par rapport à 1989. Ce nombre représente également une diminution de 30 % comparativement à 1981 alors que 162 000 accusations avaient été portées, soit le pire résultat des sept dernières années. Cette baisse a été enregistrée dans toutes les provinces l'an dernier, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan.

**ÉTUDIANTS!  
VOYEZ PLUS LOIN...  
ABONNEZ-VOUS  
AU  
DEVOIR**

LE DEVOIR offre à tous les étudiants\* de niveau universitaire et collégial la possibilité de se procurer un abonnement à tarif préférentiel, en se présentant à l'un des campus suivants aux dates indiquées:

Université St-Paul à Ottawa	16, 17 et 18 septembre
Université de Montréal Polytechnique et C.E.P.S.U.M.	16, 17 et 18 septembre
Sciences Sociales et Marie-Victorin	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
H.E.C.	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université Laval Palais-Prince Charles-de-Konnick	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université de Sherbrooke	23, 24 et 25 septembre
Université d'Ottawa	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université du Québec à Trois-Rivières	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Université du Québec à Montréal	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Collège Brébeuf	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre

\* Présentation obligatoire de la carte étudiante.

**LE DEVOIR**

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements.....	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Publicité.....	(514) 842-9645
numéro sans frais.....	1-800-363-0305

**Abonnements**  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....	(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....	1-800-463-7559

**Service à la clientèle  
LE DEVOIR**  
211, St-Sacrement,  
Montréal QC H2Y 1X1

**RÉSULTATS**  
loto-québec

**PANCO**

Tirage du 91-09-16				
1	9	13	15	17
19	20	23	24	34
38	44	53	55	57
60	62	64	68	69

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

**Prochain tirage:**  
91-09-18

**T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# Les syndicats d'Angus organisent la résistance sans illusions

Sylvain Blanchard

LES DIFFÉRENTS syndicats représentant les employés des Ateliers Angus à Montréal ne savent pas trop comment s'y prendre, mais ils travaillent tout de même activement à la recherche de solutions pour éviter la fermeture de l'usine presque centenaire de la rue Rachel, prévue pour janvier prochain.

Depuis 24 heures, les leaders des neuf syndicats de la boîte ont des entretiens réguliers dans le but de mettre sur pied un plan d'action concret susceptible d'amener CP Rail à revenir sur sa décision.

Une première décision a été prise : les syndicats refuseront de discuter avec l'employeur de toutes les modalités d'application du programme de mise à pied annoncé.

« En vertu de la convention, signale Pierre Lafrance, du Conseil des métiers des Ateliers Angus, ils ne peuvent rien faire à ce chapitre sans notre collaboration. Si l'employeur commet une seule erreur en décidant de s'y aventurer seul, ça va coû-

ter cher. »  
À l'intérieur de l'usine, le mot d'ordre a été lancé « de ne pas se tuer à l'ouvrage », d'invoquer le stress de la fermeture pour ralentir le travail. Résultat : la direction de l'usine a dû convoquer d'urgence hier les leaders syndicaux pour se plaindre du rythme de la production.

« On ne demandera pas à des gens qui se sont saignés à blanc pendant des années pour cette entreprise de continuer le travail comme si de rien n'était, signale M. Lafrance. Cette fermeture nous fait mal et les patrons vont le savoir. »

Même si personne ne se fait trop d'illusions, on jure que la disparition des Ateliers Angus ne passera pas comme lettre à la poste. Le grand public sera aussi sensibilisé au sort des travailleurs des Ateliers Angus.

Des manifestations et des interventions publiques sont prévues, notamment de la FTQ, pour expliquer les conséquences de la disparition de cette usine de près de 1000 employés. On fera référence à l'expertise des travailleurs, au « démantèlement en sourdine » du siège social de CP Rail

à Montréal et aux centaines d'emplois qui seront perdus chez les fournisseurs des Ateliers.

Outre les syndicats, participeront à cette grande opération le mouvement Pro-Est, dont le mandat est d'assurer le suivi des politiques gouvernementales visant à assurer la relance économique de l'est de la métropole. Son directeur général, Gaëtan Desrosiers, a fait savoir hier que les discussions entre les parties allaient bon train, mais que personne en ce moment ne savait trop quoi faire pour amener CP Rail à reconsidérer sa décision.

« L'objectif, c'est la réouverture de l'usine, dit Pierre Lafrance. Mais on ne rêve pas en couleurs, nous savons que notre rapport de force n'est pas très bon actuellement. Par contre, on va faire tellement de tapage autour de cette fermeture, tellement de publicité négative pour le CP, que la compagnie n'aura pas d'autre choix, si elle veut toujours fermer boutique, que de nous accorder de meilleures compensations. »

Déjà hier, la compagnie s'est empressée de remettre à ses employés

copie d'une lettre leur garantissant que la protection salariale contenue dans leur convention collective ne serait pas affectée par les discussions qui ont cours en ce moment sur le renouvellement de leur contrat de travail. Cette clause garantit aux employés licenciés le versement de leur plein salaire jusqu'à l'âge de 65 ans. Plusieurs syndiqués avaient laissé entendre, lundi, que la compagnie tenterait de s'attaquer à cette clause de la convention.

Pendant ce temps à Ottawa, la fermeture a provoqué la colère de plusieurs députés montréalais qui ont demandé le départ du ministre fédéral responsable de la région, Jean Corbeil.

Le député libéral de Saint-Denis, Marcel Prud'homme, et celui du Bloc québécois, Gilles Duceppe, ont lancé la charge. Visiblement furieux, M. Prud'homme a qualifié la situation de catastrophique et s'en est pris à M. Corbeil. « Le ministre responsable demeure effroyablement indifférent et absent », a-t-il déclaré, demandant au premier ministre d'écartier M. Corbeil du cabinet.

Le député de Laurier-Sainte-Marie, Gilles Duceppe, a poursuivi dans la même veine, accusant le ministre de faire preuve « d'inertie » et « d'incompétence ».

Le chef libéral Jean Chrétien a pour sa part amorcé la période des questions avec un nouveau slogan. « Aujourd'hui, c'est le chômage qui a une ville, Montréal », a-t-il lancé, avant de demander au premier ministre d'agir pour contrer la « situation économique absolument désastreuse de Montréal ».

Il eut droit, en guise de réponse, à une liste des réalisations du gouvernement réécrite par le ministre des Transports, Jean Corbeil.

Par ailleurs, à Québec, le député péquiste de Lévis, Jean Garon, a soutenu que la fermeture des Ateliers Angus était la conséquence directe des « politiques discriminatoires » du gouvernement fédéral depuis 20 ans.

Politiques qui, selon lui, consistent à subventionner le transport ferroviaire dans l'Ouest et à réduire l'activité ferroviaire au Québec.

Depuis 15 ans, le fédéral a versé selon lui 6,6 milliards \$ pour entre-

tenir les voies ferrées déficitaires de l'Ouest du pays et compenser les pertes des compagnies ferroviaires qui les exploitent.

En revanche, le Québec, lui, « ne reçoit rien pour l'exploitation des lignes non rentables et aucune compensation pour les embranchements qui sont abandonnés, contrairement à Terre-Neuve qui, en 89, a reçu 700 millions \$ du gouvernement fédéral pour compenser l'abandon de 1169 km de chemin de fer dans cette province ».

De son côté, le député d'Hocheville-Maisonville, Mme Louise Harel, a demandé au président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la région de Montréal, Daniel Johnson, de rendre publics immédiatement tous les travaux de la table de concertation sur l'industrie ferroviaire à Montréal.

La fermeture des Ateliers Angus a été annoncée trois semaines avant le dépôt des recommandations de ce groupe de travail, dont le mandat est justement de trouver des pistes de solutions pour relancer cette industrie dans la région.

## Les caries des écoliers chutent de 30% en 10 ans

Mais les États-Unis et l'Ontario font mieux

Isabelle Paré

SI LES ÉCOLIERS québécois continuent à présenter 40 % plus de caries que les marmots américains, le Québec fait malgré tout des progrès en matière de santé dentaire. L'incidence de la carie y a chuté de 30 % depuis 1984.

C'est ce que révèle la dernière enquête sur la santé dentaire des écoliers québécois de 7 à 17 ans effectuée en 1989-90 auprès 7000 enfants répartis sur le territoire québécois.

De fait, le Québec accuse toujours un retard d'au moins 12 ans en terme de santé dentaire face aux États-Unis ou à des provinces comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cependant, le score des écoliers du Québec n'a cessé de s'améliorer depuis 1984, dit le rapport.

Le nombre de caries a diminué de 20 % à 42 % selon les âges depuis 1984, et le nombre de dents cariées non traitées a dégringolé, chutant de 52 % à 73 % dans diverses tranches d'âges durant la même période. En 77, les enfants québécois avaient en moyenne deux fois plus de caries que les écoliers ontariens.

Bref, conclut le Dr Martin Payette, le traitement de la carie au Québec a récemment connu un essor sans précédent, de sorte que la province affiche aujourd'hui sur ce plan un score supérieur à celui des enfants américains.

Malgré ce rattrapage curatif, reste que la prévention connaît certains avatars. « Sans mesures préventives accrues, nous n'aurons rejoint le niveau de santé dentaire des États-Unis que d'ici 40 ans », a insisté M. Payette, notant que le nombre des hygiénistes dentaires est passé de 200 à 150 depuis 84.

Par ailleurs, la santé dentaire s'est au même moment dégradée sur d'autres plans, constate-t-on. On observe que de 10 à 15 % des enfants souffrent d'anomalies sévères de la dentition nécessitant des traitements urgents d'orthodontie. « Certaines de ces anomalies sont carrément han-

dicipantes mais seulement 5 % des enfants reçoivent des traitements d'orthodontie à cause des coûts élevés », a souligné le Dr Payette.

Plus encore, souligne l'enquête, 60 % des adolescents présentent des saignements des gencives.

Mais le point noir de cette enquête demeure la détérioration croissante de la santé dentaire observée au sein des enfants de familles défavorisées. En effet, 24 % des enfants cumulent 72 % des caries repartoriées au cours de l'enquête. Dans ce groupe démunis, les enfants de la 2e année primaire ont trois fois plus de caries que la moyenne des écoliers du même âge.

« Si la performance du Québec en santé dentaire demeure faible, c'est à cause de ce groupe à risque dont l'exposition au fluorure constituerait le meilleur moyen de prévention », soutient le chercheur.

Forts de la récente décision du département de santé publique des États-Unis qui prend parti pour la fluoruration de l'eau, les départements de santé communautaires (DSC) du Québec pressent en conséquence les municipalités et, au premier chef, la Ville de Montréal, à fluorer leur eau potable.

À ce chapitre, le Dr Payette s'est montré éloquent envers l'administration montréalaise qu'il accuse de manquer de courage politique.

Seulement 8 à 10 % de la population du Québec a accès à de l'eau fluorée, alors que 53 % des Américains et 70 % des Ontariens disposent d'eau traitée aux fluorures.

L'administration Doré a en effet décidé de surseoir à son projet de fluoruration avant les élections de 1990, et ne recevra les résultats d'une deuxième étude commandée sur les effets des rejets de fluor dans le fleuve qu'au printemps 1993.

Pour ces groupes à risques, le groupe de recherche presse également Québec d'inclure aux services dentaires payés par l'État le scellement des dents pour prévenir l'apparition de la carie, et les traitements urgents d'orthodontie.



PHOTO JACQUES NADEAU

### Montréal et Toronto s'entendent pour s'entendre

Montréal et Toronto, les deux plus grandes villes du Canada, ont signé hier une entente de partenariat qui leur permettra de collaborer dans une multitude de dossiers, allant du contrôle des armes à feu à la gestion des déchets, en passant par les relations interraciales. L'entente a été qualifiée d'historique par les maires des deux villes, MM. Jean Doré et Art Eggleton. En vertu de l'entente, les deux villes s'engagent à échanger des informations et des ressources dans les dossiers suivants : relations interculturelles et interraciales, habitation, planification et sécurité urbaines, et développement urbain viable.

## L'article de Mordecai Richler ne fait pas de vague à New York

Jean Chertier

L'ARTICLE de Mordecai Richler ne cause aucune vague à New York, mais c'est loin d'être le cas à Montréal, où le romancier montréalais a été traité hier de « cas tragique de mésadaptation linguistique » par la Société Saint-Jean-Baptiste.

À New York, le conseiller en communication de la Délégation du Québec, M. Gérard Cellier, précise que personne n'a encore réagi aux opinions de M. Richler, c'est plutôt Grande-Baie qui fait l'objet des préoccupations.

M. Cellier ajoute que les opinions énoncées dans le *New Yorker* par M. Richler sont déjà largement connues et partagées de la part du milieu juif new-yorkais. C'est l'opinion habituelle et elle ne surprend donc pas. En d'autres termes, il n'y a là rien de nouveau.

Quant à relever toutes les inexactitudes de fait dans le long article du romancier montréalais, est-ce vraiment utile ? Car, il s'agit plutôt d'un article de *feeling*. Mordecai Richler donne en effet la sensation d'avoir été montréalais et de ne plus l'être tout à coup. En réalité il a déjà exprimé tout cela. Sa défense des juifs de Montréal, c'est ce qui a peut-être fait plaisir à New York et entraîné la publication, estime M. Cellier. Mais, il ne trouve pas à propos d'écrire que M. Richler a été injuste à l'égard du Québec. C'est un texte trop personnel, dit-il.

Finalement, à propos des injures aux hommes politiques, les New-Yorkais y seraient habitués et les propos de M. Richler ne surprennent donc plus dans la métropole américaine, toujours selon M. Cellier. Il y a plutôt des questions sur Grande-Ba-

leine et la Baie James. C'est donc la présence du ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, qui est requise plutôt que celle d'un réfuteur de Mordecai Richler.

À Montréal, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, M. Jean Dorion, a comparé de son côté le romancier Mordecai Richler à Albert Camus en ces termes : « Celui-ci était un brillant écrivain français d'Algérie dont les romans ne mettent en scène à peu près aucun Arabe, bien que leur action se déroule en Afrique du Nord. C'est un cas typique de littérature coloniale. De même, dans les oeuvres de M. Richler, qui ont le Québec pour scène, les personnages québécois français sont falots, inconsistants ou plus généralement inexistantes ».

M. Dorion juge que la vision de M. Richler est à l'effet que l'avenir du peuple québécois doit être subordonné à l'intérêt des immigrants. « Si les Américains finissent par découvrir un jour que le PQ a fait élire le seul député noir de l'histoire du Québec, que sa vice-présidente au milieu des années 80 s'appelait Nadia Assimopoulos ou que des comités massivement francophones ont élu les députés péquistes anglophones David Payne et Robert Dean à l'Assemblée nationale, ce n'est pas de la plume de M. Richler qu'ils l'auront appris », écrit-il dans sa contre-attaque.

Le cas de M. Richler, né et élevé à Montréal, « manifestement mésadapté au Québec français, illustre l'erreur historique que les Québécois ont commise en laissant aller l'immigration à l'école anglaise. Il confirme la nécessité de donner aux enfants d'immigrants une éducation française », conclut le communiqué de la SSJB.

## Le coroner fixe les limites de son enquête sur les causes de la mort du caporal Lemay

Clément Trudel

L'ENQUÊTE publique du coroner sur la mort du caporal Marcel Lemay, de la SQ, le 11 juillet 1990 à Oka, s'est ouverte hier au Palais de justice de Montréal. Me Guy Gilbert a, d'entrée de jeu, esquissé les paramètres qui guideront dans ce processus « inquisiteur et coercitif ».

Il ne s'agit pas d'un procès sur les circonstances exceptionnelles de cette mort, a-t-il précisé. Le coroner en chef Jean Grenier a déjà reçu, le

27 mai, un rapport d'« investigation » du Dr Paul Dionne et, dès le lendemain il décrétaît la tenue d'une enquête publique.

L'enquête doit mener à des « recommandations visant une meilleure protection de la vie humaine ». Elle exclura l'examen des affrontements qui ont pu avoir lieu l'été dernier. Plus particulièrement, Me Gilbert fera porter son enquête sur « toutes les circonstances purement physiques » du décès (le Dr Dionne n'a pas pu retracer l'arme qui aurait causé la mort de Marcel Lemay) ainsi que sur « certaines circonstances non physiques » du décès, par exemple sur les causes immédiates des activités déployées par la SQ à Oka le 11 juillet 1990.

voir un impact direct sur la protection de la vie humaine lors d'une opération policière.

L'enquête qui commence est une première; on ne connaît pas de précédent au Québec à une telle enquête publique du coroner sur les circonstances entourant le décès d'un policier au cours d'une opération poli-

cière.

Me Gilbert souhaite la collaboration des procureurs et des médias dans une quête qu'il veut la plus exhaustive possible tout en conservant le souci de protéger la réputation des personnes et de sauvegarder l'intérêt public.

Me Gilbert va encore plus loin sur ces circonstances « non physiques ». Il entend aborder les circonstances dont la répétition, la continuation, la prévention ou le contrôle permet-

traient raisonnablement une meilleure protection de la vie humaine.

Circonstances qui pourraient comprendre, selon Me Gilbert :

- les politiques générales ou l'absence de politiques générales;
- la qualité de la préparation de l'opération elle-même;
- la suffisance de l'équipement utilisé;
- l'entraînement des policiers participants;
- « autant de facteurs susceptibles d'a-

## Hydro déboutée en Cour d'appel

Clément Trudel

LA COUR d'appel du Québec donne raison à trois syndicats et refuse de juger manifestement déraisonnable la décision du Conseil des services essentiels (CSE, 1989) d'accepter comme suffisante la liste des services essentiels soumise à Hydro-Québec par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

La juge Louise Mailhot, qui a l'appui des juges Rothman et Vallerand, confirme la décision de la Cour supérieure de ne pas intervenir dans le dossier.

Il y avait eu rejet, par un premier juge, de requêtes en évocation et en mandamus déposées par Hydro-Québec.

Les sections locales 1500, 2000 et 957 (FTQ) voient donc ainsi confirmée leur responsabilité première dans la mise au point des services dits essentiels en prévision d'une grève.

Le CSE a, en l'occurrence, à vérifier si les services offerts par les syndicats sont « suffisants », non pas s'il y en a trop, comme l'avait prétendu Hydro-Québec.

### CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3K2  
Télé: 05 268656  
Fax: (514) 845 7874  
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

### HONDA DE SIGI

TOUT L'INVENTAIRE 1991 DOIT ÊTRE ÉCOULÉ

5 jours seulement

165 HONDA À VENDRE



- ✓ prix incroyable
- ✓ aucune offre raisonnable refusée
- ✓ aucune attrape
- ✓ pas de marchands

#1 AL CANADA JUSTICE SIGI  
1110 Bleury, Montréal, 879-1550



KUNO WITTMER 5 fois champion de rallye du Québec: «Un prix imbattable pour une voiture imbattable.»

## REDONNEZ-NOUS NOTRE SANG QUOTIDIEN

### ET DÉLIVREZ-NOUS DU MAL!

La greffe de la moelle osseuse peut guérir la leucémie et certaines autres formes de cancer. Aidez-nous à vaincre ces maladies en contribuant généreusement à la campagne de financement.

Envoyez-nous votre don aujourd'hui!

LA FONDATION DE LA GREFFE DE LA MOELLE OSSEUSE

Nom \_\_\_\_\_ \$ 25\$

Adresse \_\_\_\_\_ \$ 50\$

\_\_\_\_\_ \$ 100\$

Code Postal \_\_\_\_\_ \$ 250\$

Téléphone \_\_\_\_\_ \$ 500\$

Mode de paiement \_\_\_\_\_ DON GÉNÉRAL \$

Chèque  À l'ordre de: La Fondation de la greffe de la moelle osseuse

Visa \_\_\_\_\_

MC \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Un reçu officiel pour fins d'impôt sera émis pour les dons de 10\$ et plus. No d'enregistrement: 0819714-11

Fondation de la greffe de la moelle osseuse 5151, boul. de l'Assomption, Montréal (Québec) HIT 4A9

Pour information: (514) 255-5367

MERCI!...POUR LE DON DE GUÉRISON

# SUITES DE LA PREMIERE PAGE

## ◆ Ottawa

péré. Depuis une semaine, l'opinion publique canadienne y a vu des commis et des secrétaires plus ou moins bien rémunérés, pas les bureaucrates en complets-cravates associés dans l'imagination populaire à l'idée de fonctionnaires grassement payés.

■ D'un bout à l'autre du pays, le courant éditorial donnait tort au gouvernement. Un rebondissement inattendu pour Ottawa qui avait calculé que l'appui à ses efforts de contrôle budgétaire allaient se transposer à ce conflit.

Dans ce climat, les événements ont déboulé rapidement hier. À 10 h hier matin, le président du Conseil du Trésor réitérait aux Communes ce qu'il avait déjà déclaré la veille en conférence de presse, à savoir qu'à la lumière du rappel à l'ordre de la commission des relations de travail, il était disposé à retourner négocier sans conditions.

Mais il a fallu que le NPD joue les entremetteuses pour rapprocher les deux parties. Ainsi, à l'initiative des néo-démocrates que la déclaration du ministre a alertés, s'est organisée de façon impromptue hier midi une rencontre entre le ministre Loiselle et le président de l'Alliance Daryl Bean.

Et si le gouvernement était sous pression, le syndicat l'était également. Depuis huit jours, ses membres, qui ne sont pas réputés pour leur militantisme, reçoivent seulement 25 \$ par jour pour faire du piquetage. Tous les jours, au moins 30 % d'entre eux ont défilé l'ordre syndical et sont rentrés au travail.

Au moment où l'appel du Conseil du Trésor est survenu, la direction de l'Alliance était réemie pour se prononcer sur une recommandation de son président voulant qu'elle défie la loi spéciale. Les fonctionnaires allaient-ils suivre le mouvement? se demandait avec inquiétude les dirigeants syndicaux.

Au bout du compte, c'est le leader du NPD Audrey McLaughlin qui a la première dévoilée la nouvelle d'un déblocage. « Je m'attends à des nouvelles positives d'ici la fin de la journée », annonçait-elle en milieu d'après-midi en révélant le rôle d'intermédiaire joué par son parti.

À 18 h hier, le gouvernement faisait annoncer à la Chambre que le débat sur sa loi spéciale était suspendu. En fonction d'une entente avec l'opposition, si les négociations échouent, il lui faudra deux autres jours pour la faire adopter.

Quelques minutes plus tard, l'Alliance confirmait que sa grève était suspendue jusqu'à nouvel ordre. Le gouvernement a maintenant deux frères fragiles sur les bras. Celle avec les fonctionnaires et celle avec les postiers.

## ◆ Samir

dite était l'un des principaux membres de la coalition alliée contre Bagdad et le Yémen s'est abstenu lors du vote de plusieurs résolutions condamnant l'Irak.

La candidature saoudienne avait provoqué la surprise: l'Arabie saoudite a jusqu'à présent adopté une at-

titude discrète à l'ONU. Elle n'a pas encore présidé le Conseil de sécurité et ne brigue pas les présidences des commissions de l'Assemblée générale.

Samir Shihabi, diplomate de carrière depuis 1949, a été ambassadeur au Pakistan de 1980 à 1983, et en Turquie de 1964 à 1973. Il est diplômé des universités américaines de Beyrouth et du Caire, ainsi que de Yale, aux États-Unis, et de Cambridge, en Grande-Bretagne, et préside l'Association internationale des représentants permanents auprès de l'ONU.

Les trois pays baltes ainsi que les deux Corées, la Micronésie et les Îles Marshall ont été admis hier, en tant que membres de plein droit de l'Organisation des Nations unies.

L'admission de ces sept pays s'est faite par acclamation par l'Assemblée générale de l'ONU qui a voté plusieurs résolutions séparées en la matière.

L'Organisation des Nations unies compte désormais 166 États membres au lieu de 159.

L'indépendance des trois pays baltes a été reconnue au début du mois par le gouvernement soviétique. Ces trois États, indépendants entre les deux Guerres Mondiales, ont été membres de l'ancienne Société des nations. Leur annexion en 1940 par l'URSS, conséquence du pacte germano-soviétique de 1939, n'a jamais été admise par les pays occidentaux.

Les deux Corées bénéficiaient jusqu'à ce jour du statut d'observateur à l'ONU: la Corée du Sud depuis août 1949 et la Corée du Nord depuis juillet 1973. Cette reconnaissance internationale des deux États de la péninsule coréenne est interprétée par des diplomates sud-coréens comme une reconnaissance mutuelle des deux pays.

La Micronésie et les Îles Marshall, deux archipels de l'océan Pacifique, étaient jusqu'à ce jour sous tutelle américaine.

## ◆ Clark

je vous demande de porter un autre regard sur ce grand pays qui est aussi le vôtre.

Le ministre a promis que le concept de société distincte sera partie des propositions constitutionnelles « autrement que par des mots seulement, mais d'une façon qui signifie quelque chose ». « Le Québec doit pouvoir protéger et promouvoir sa société distincte », a-t-il déclaré, indiquant qu'il avait, à ce sujet « choisi ses mots ». Le pouvoir du Québec de « promouvoir » son caractère distinct était prévu à l'accord du lac Meech. Jusqu'à récemment, cette prérogative avait disparu des propositions Clark. Il faut comprendre qu'elle y est revenue.

Mais la reconnaissance du Québec comme société distincte ne va pas de soi. Dans l'Ouest canadien, rappelle le ministre, cette notion fait peur. « L'Alberta et les autres provinces doivent savoir que les droits de leurs habitants n'en sont en rien diminués et que ces droits sont égaux d'un bout à l'autre du pays, dit-il. Vous, les Québécois, devez comprendre l'importance que les Albertains attachent à la notion d'égalité ».

Le ministre s'est longuement attardé par ailleurs sur la dimension économique du débat constitutionnel. « Il faudra tenir compte de ce que le Canada veut devenir, de ce qu'il doit devenir, pour survivre dans un monde moderne, où la concurrence est impitoyable ». La coopération économique a maintenant plus d'importance que jamais, a-t-il mar-

telé, si l'on veut faire face notamment à ces nouveaux concurrents du Canada que sont les pays de l'Asie du Sud-Est, notamment le Japon, la Corée, Taiwan, la Thaïlande et la Malaisie, ces tigres dont les succès économiques se confirment inlassablement.

Interrogé à l'Assemblée nationale peu après le discours de M. Clark, le ministre québécois des Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard, a bien accueilli les propos de son homologue fédéral. « Il semble être dans une voie qu'on peut suivre, dit-il. Il semble avoir une bonne compréhension des aspirations du Québec. Mais il reste à voir quels seront les textes des propositions finales », a-t-il ajouté.

Québec ne veut et ne peut en effet se satisfaire de savoir que le concept de société distincte est au menu. Il veut s'assurer que la clause définissant ce concept pourra être interprétée par les tribunaux comme ayant un impact sur l'ensemble de la Constitution, y compris la Charte canadienne des droits et libertés.

M. Rémillard accepte également volontiers que la prochaine ronde de négociations constitutionnelles soit une ronde Canada. À condition toutefois que « le Québec ne soit pas noyé », que le Québec soit réintégré dans la Confédération canadienne comme un partenaire à part entière et à ses conditions, celles de l'accord du lac Meech.

## ◆ Le Canada

pour annoncer les fermetures.

En 1989, le gouvernement avait provoqué l'indignation en annonçant la fermeture de plusieurs bases, dont celle de Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Certaines bases font vivre les régions où elles sont installées et le gouvernement conservateur est très sensible aux pressions des électeurs qui sont d'ailleurs appuyés par les députés locaux.

Les Forces armées entretiennent 37 bases à travers le pays et, selon certaines informations, au moins huit d'entre elles devraient être fermées.

Les réductions annoncées par M. Masse devraient permettre au ministère de la Défense de consacrer plus d'argent à l'achat de matériel.

Le ministre Masse a souligné que « le pourcentage du budget du ministère alloué aux acquisitions de matériel passera de 22 % à 26 % d'ici quatre ans, avec un objectif de 30 % ».

Selon un porte-parole militaire, cette augmentation des dépenses en capital assurera aux militaires le financement de plusieurs grands programmes comme l'achat de 3 sous-marins, de 4 corvettes et de 12 navires de patrouille côtière pour la Marine; de véhicules de combat multirôles, de véhicules légers et d'armes de défense aérienne pour l'armée de terre; d'hélicoptères embarqués, d'avions de patrouille côtière et d'avions d'appui au combat et de transport pour l'aviation.

Selon plusieurs observateurs, l'annonce faite par M. Masse n'avait rien à voir avec un changement fondamental de la politique de défense du pays comme celui qui fut annoncé en 1987 lors de la publication du livre blanc. Au ministère de la Défense, on préfère parler d'une révision de la politique. « Nous ne voulons plus entendre parler de livre blanc, qui est un énoncé de politique trop rigide dans un monde en constant changement, déclare un porte-parole mi-

litaire. À partir d'aujourd'hui il y aura une publication annuelle sur l'état de la défense du pays ce qui impliquera des révisions permanentes de cette politique ».

Si l'opposition néo-démocrate a dénoncé le maintien d'une force militaire canadienne en Europe, le directeur de l'Institut pour la paix et la sécurité internationale, M. Bernard Wood, s'est dit heureux des principaux objectifs annoncés par M. Masse.

M. Wood a toutefois souligné que le gouvernement n'avait pas eu le courage de sabrer immédiatement dans l'infrastructure. « C'est malheureux, car même à la Défense nationale on souhaitait que le cabinet tranche, dit-il. Le délai d'un an seulement pour étudier la question est futile ».

## ◆ La poutre

documents pourraient nécessiter encore quelques jours », a toutefois précisé une porte-parole de la RIO. « Encore deux jours », a-t-on dit espérer au bureau du ministre responsable de la RIO, M. André Vallérand.

Hier, après d'autres recherches, celles-là pour trouver des experts qui n'ont pas participé à l'érection du stade, la RIO a désigné les firmes Beauchemin, Beaton et Lapointe, de Montréal, et Les Consultants BPR, de Québec, pour fournir une contre-expertise à celle que déposeront jeudi soir les sociétés Tecsuit, SNC-Lavalin et CLA.

Les deux firmes ne disposent plus maintenant que de 48 heures pour remplir leur mandat de « vérifier le design de la poutre et de ses supports pour expliquer la cause de l'incident ».

Hier matin, les employés de la RIO ont entrepris la consolidation des 33 autres poutres du stade, a-t-on confirmé.

Les ouvriers perceront une à une les poutres pour permettre l'ancrage de câbles d'acier qui seront fixés aux consoles du stade par l'intérieur du bâtiment.

L'opération devrait être complétée vendredi, jour choisi par le ministre Vallérand pour dévoiler les rapports et décider de la réouverture ou non du stade.

Pourquoi la RIO n'a-t-elle pas attendu les rapports complets des experts avant d'entreprendre les travaux de consolidation qui coûteront « plusieurs centaines de milliers de dollars », selon les premières évaluations.

« Nous considérons que c'est solide, a répondu une porte-parole officielle de la Régie. Mais nous avons voulu sécuriser les gens pour pouvoir rouvrir le stade vendredi ».

D'aucuns se demandaient hier soir qui, du ministre, de la RIO ou des locataires du stade, tranchera la question de la réouverture.

Les Expos ont en effet annoncé en début de soirée que la série de trois rencontres contre les Cubs de Chicago débuterait vendredi comme prévu au Stade olympique.

« Le travail se terminera vendredi », affirmait le club par le biais d'un communiqué laconique émis à 18 h 07.

Rejoint par LE DEVOIR, le porte-parole du ministre Vallérand a déclaré plus tard « qu'il n'était pas question que des intérêts particuliers se substituent à l'autorité politique du ministre responsable ».

Le ministre décidera vendredi en fonction de la sécurité et des rapports d'experts, a-t-il rappelé.

# Mise en demeure du FFM

LE DEVOIR a reçu de la part du Festival des films du monde le lundi 16 septembre la mise en demeure suivante en vue de rectifier un article paru le 28 août:

Messieurs, Nous représentons le Festival des films du monde qui nous a mandats de vous mettre en demeure comme suit:

1. Le mercredi, 28 août 1991, en page frontispice et en page 4 du journal LE DEVOIR, vous avez publié un article intitulé « Un Festival en déroute ». Cet article était signé par monsieur Robert Lévesque. L'article en question contient des propos inexacts, mensongers et hautement diffamatoires à l'endroit de notre cliente et porte gravement atteinte à sa réputation et à son intégrité.

2. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, cet article comporte des affirmations et insinuations à l'effet que le Festival des films du monde n'est pas une organisation sérieuse et professionnelle en ce qu'il présente un ramassis de films n'ayant été ni visionnés ni sélectionnés. Ainsi, en autres, nous y relevons l'affirmation que le Festival « fait ramasser à la pelle (sans les visionner) des films du tout-venant ».

Cette accusation de manque de professionnalisme est aggravée par les phrases précédentes: « On ne trouve pas encore au FFM après 15 ans, une « équipe » comme à Toronto ou à Berlin, formée de cinéphilos qui élaborent vraiment une programmation, en effectuant des choix ».

3. Toutes ces affirmations sont entièrement fausses et inexacts. Il existe une équipe affairée à la programmation qui visionne et effectue des choix préalables en tenant compte de la qualité et des films disponibles sur le marché.

4. Sous réserves de tous les autres recours de notre cliente, cette dernière, par les présentes, vous somme, en vertu de la Loi de la presse du Québec, de rectifier et de rétracter les propos conformément, entre autres, aux articles 3, 4, 5 et 6 de cette loi.

5. Vous êtes également requis, en conformité de l'article 7 de la Loi de la presse, de publier la présente mise en demeure à titre de réponse de votre cliente.

Vous prie de vouloir bien agir en conséquence.

Claude-Armand Sheppard  
Procureur du Festival des films du monde

### Note de la rédaction:

L'avocat du Festival des films du monde a raison: il existe un comité qui a fait le visionnement dont le résultat a été le choix de 310 films.

Il faut toutefois noter que le vice-président aux communications du Festival, M. Richard Gay, déclarait à la télévision de Radio-Canada le 23 août 1991 que le comité avait dû visionner en moyenne 26 films pour en choisir un. Le comité a donc visionné 8060 films puisqu'il en a choisi 310. Le comité du Festival est formidable!

# Claudette Carbonneau élue vice-présidente de la CSN

LA CSN a une nouvelle vice-présidente, Mme Claudette Carbonneau. Un vote devait normalement intervenir aujourd'hui, à Hull, où sont réunis les quelque 200 délégués au conseil confédéral de la centrale, mais l'autre candidat à ce poste, M. Denis Choinière, président de la Fédération nationale des enseignants, s'est désisté.

Mme Carbonneau a donc été élue sans opposition. Elle occupait depuis 1985 la fonction de secrétaire générale du Conseil central de la CSN, à Montréal — à noter que l'actuel secrétaire de la CSN, Pierre Paquette, présidait ce même conseil central jusqu'à son élection à l'exécutif de la CSN.

Mme Carbonneau remplace à la première vice-présidence Mme Monique Simard qui a décidé de s'orienter vers la radio, comme animatrice.

Mme Carbonneau avait confié récemment qu'elle ne croyait pas qu'il faille « une femme à tout prix » au poste qu'elle convoitait. Intéressée

hautement aux dossiers de la condition féminine et de l'emploi, la nouvelle vice-présidente, issue de la Fédération des affaires sociales — elle travaillait à l'hôpital Notre-Dame — aura particulièrement l'oeil sur les négociations se déroulant dans les secteurs public et parapublic. Elle déclare que son nouveau titre est une occasion pour elle d'exercer autrement son militantisme. Quant à son orientation de fond, elle dit qu'il y a « des voies plus prometteuses que le statu quo » et que les syndicats doivent prendre l'offensive et non pas subir les nombreux changements et transformations dans les milieux de travail.

**LE DEVOIR**  
Service de Publicité  
842-9645

# Hydro-Québec présente

# Festival International de Nouvelle danse

du 25 septembre au 6 octobre 1991

**Montréal**

**FORFAITS**  
offerts par le Festival!  
vente en quantité limitée

**Forfait 4 spectacles**  
20% de réduction à l'achat de billets pour 4 spectacles différents et plus

**Série Banque Nationale 106 \$**  
BANQUE NATIONALE  
6 spectacles à la Place des Arts  
Rosas, La La La Human Steps, Compagnie Michèle Anne De Mey, Groupe Émile Dubois, Jan Fabre, Ultima Vez

**Série complète Hydro-Québec 268 \$**  
22 spectacles pour les fous de danse!

**ANNE TERESA DE KEERSMAEKER (ROSAS)** Belgique  
Figure de proue incontestée de la nouvelle danse en Belgique, grande personnalité de la danse européenne, De Keersmaeker donne le coup d'envoi du Festival avec *Achterland*, œuvre éblouissante et raffinée où se côtoient musique et danse, véritable explosion de couleurs et de vie. Au programme également, *Stella*, qui vous transporte par sa verve théâtrale, son énergie brute et son intensité.  
Achterland  
Place des Arts - Théâtre Maisonneuve  
25-26 sept., 20h 30  
Stella  
UQAM - Marie-Gérin-Lajoie 30 sept., 21h

**JAN FABRE** Belgique  
L'enfant terrible de la flamande, c'est lui qui a révolutionné la danse moderne, dans une danse où se mêlent les gestes, les couleurs pour quinze minutes.  
Place des Arts - Théâtre Maisonneuve  
5 oct., 20h 30

**WIM VANDEKEYBUS (ULTIMA VEZ)** Belgique  
Chorégraphe de l'urgence, habite par une rage de vivre, Wim Vandekybus pousse le geste dans ses derniers retranchements. Vivez la première nord-américaine de *Toujours les mêmes mensonges*, une décharge d'adrénaline qui vous prendra aux tripes.  
Place des Arts - Théâtre Maisonneuve  
6 oct., 20h 30

**EDOUARD LOCK (LA LA LA HUMAN STEPS)** Canada  
Un des clous du Festival: le retour tant attendu d'Édouard Lock et de ses danseurs avec la première nord-américaine de *Destroy*. Une danse menée à train d'enfer, entre concert et ballet, cinéma et performance, avec l'incomparable Louise Lecavalier, fervente, incandescente, galvanisante...  
Place des Arts - Salle Wilfrid-Pelletier  
27-28 sept., 20h 30

**LOUISE BEDARD** Canada  
Interprète parmi les plus remarquables de la relève montréalaise, Louise Bedard présente un programme, *Landestines*, nommes en première

**SERGE BENNATHAN / KAREN JAMIESON** Canada  
*La Beauté du Diable* de Serge Bennathan, nouveau directeur artistique de la compagnie torontoise Dancemakers, est un tour de force d'une très grande charge émotionnelle. Au même programme, Karen Jamieson présente *The Man Within*, un pas de deux aux images violentes et dérangeantes.  
UQAM - Alfred-Laliberté 5 oct., 19h

**CAROLE BERGERON (LA GRANDE MURÈNE DE CHINE)** Canada  
Chorégraphe montante de la jeune danse montréalaise, Carole Bergeron interprète brillamment *How Are you Mrs. Brown?* Une danse tragi-comique, inventive et éloquent.  
UQAM - Alfred-Laliberté 26 sept., 19h

**DANIELÉ DESNOYERS (LE CARRÉ DES LOMBES)** Canada  
« Une chorégraphie de feu », dit-il, comme il aime à le dire. Danielé Desnoyers présente *Le Carré des Lombes*, une œuvre de la nouvelle danse.  
UQAM - Alfred-Laliberté 28 sept., 19h

**SYLVAIN EMARD** Canada  
« Sylvain Emard ne fait rien comme les autres. Il invente une gestuelle complexe, une danse presque ritualisée qui vous fait malgré vous traverser de l'autre côté du miroir. Magique. » *Elle Québec* (Montréal)  
**Agora de la Danse**  
29 sept., 19h

**PAUL-ANDRÉ FORTIN** Canada  
En première mondiale, Fortin présente *Le Carré des Lombes*, une œuvre de la nouvelle danse.  
UQAM - Alfred-Laliberté 28 sept., 19h

**DANIEL LÉVEILLÉ** Canada  
En première mondiale, Léveillé présente *L'Exil ou la mort*, pièce pour dix-neuf danseurs; un constat sur l'état amoureux actuel, porteur d'illusions et de déçchement, avec, au cœur, une bonne dose d'humour.  
**Agora de la Danse** 2-3 oct., 19h

**LOLA MACLAUGHLIN / DULCINÉE LANGFELDER** Canada  
Un double programme particulièrement alléchant: Lola MacLaughlin, une chorégraphe montante de Vancouver, et de Montréal, Dulcinée Langfelder qui nous revient avec, en avant-première, un extrait de sa dernière création, *Hockey, OK?*  
UQAM - Alfred-Laliberté 1<sup>er</sup> oct., 19h

**ANGELS MARGARIT** Espagne  
Un événement inusité à ne pas manquer: un solo conçu pour une chambre d'hôtel, dansé par seulement dix spectateurs à la fois.  
**Hôtel Ramada Renaissance du Parc**  
26-27-28 sept., 1<sup>er</sup>-2-3 oct., 13h  
Billets en vente sur place.

**ELIZABETH STREB RINGSIDE** États-Unis  
Elizabeth Streb glorifie le mouvement. Assistez à un combat quasi athlétique où les danseurs prennent l'espace d'assaut en une explosion d'énergie. Ce monde périlleux vous laissera abasourdi.  
UQAM - Alfred-Laliberté 3-4 oct., 19h

**JEAN-CLAUDE GALLOTTA (GROUPE ÉMILE DUBOIS)** France  
« Les Mystères de Subal, dernière création de Jean-Claude Gallotta, est une explosion de couleurs entre fête rituelle et fête foraine dans une contrée fortellement marquée par l'esprit tzigane... Gallotta renoue avec la magie. Bon voyage. »  
*Le Monde de la musique* (Paris)  
Place des Arts - Théâtre Maisonneuve  
1<sup>er</sup>-2 oct., 20h 30

**JOSEF NADJ (THÉÂTRE JEL)** France  
« Josef Nadj évoque un moment de bonheur complet, une fuite hors du temps, en un monde inconnu peuplé de créatures étranges au comportement cocasse. » *Figaro* (Paris)  
UQAM - Marie-Gérin-Lajoie  
26-27 sept., 21h

**SABURO TESHIGAWARA (COMPAGNIE KARAS)** Japon  
Laureats du Prix du public au dernier FFM, Teshigawara et sa compagnie Karas reviennent en force avec *Dah-dah-skodah-dah*. Un univers onirique envoûtant.  
UQAM - Marie-Gérin-Lajoie 3-5 oct., 21h

**INFO-DANSE (514) 525-1500**

**BILLETTERIE CENTRALE: AGORA DE LA DANSE**  
840, rue Cherrier,  
Métro Sherbrooke, autobus 24  
En vente au réseau Admission ainsi qu'aux guichets de la Place des Arts pour les spectacles présentés dans cette salle

**ADMISSION**  
Commandes téléphoniques avec cartes de crédit par Admission (514) 522-1245 (plus frais additionnels) et 1-800-361-4595 (extérieur de Montréal)  
FORFAITS en vente à l'Agora de la Danse

Communications Canada

Conseil des Arts du Canada  
Office des tournées  
The Canada Council  
Touring Office

Gouvernement du Québec  
Ministère des Affaires culturelles

CONSEIL DES ARTS

Ville de Montréal  
Commission d'initiative et de développement culturels  
(CIDC)

Hydro-Québec

BANQUE NATIONALE

RENAISSANCE (100%)

LE DEVOIR  
Tangente

# ECONOMIE

Montréal, mercredi 18 septembre 1991

## RBC Dominion offre 25 millions \$ pour le courtier McNeil Mantha

Robert Dutrisc

L'OCCASION, l'herbe tendre aura sans doute raison de l'opiniâtreté d'un des derniers courtiers québécois indépendants, la direction de McNeil Mantha ayant accueilli favorablement une offre d'achat alléchant émanant de RBC Dominion valeurs mobilières, filiale de la Banque Royale du Canada.

Sujette à l'approbation des autorités réglementaires, l'offre publique d'achat, qui sera faite au plus tard le 27 septembre, portera sur la totalité des actions en circulation de McNeil Mantha. RBC Dominion offre 3 \$ l'action, soit environ 25 millions \$, alors que les quelque 8,3 millions de titres crouillent aux alentours de 1,25 \$ à la Bourse et que leur valeur comptable s'élève à 2 \$.

« Nous n'avions pas le droit de caucher ça à nos actionnaires », a expliqué hier le président du conseil de McNeil Mantha, André Desaulniers, au cours d'un entretien. Officiellement, le courtier québécois n'était pas à vendre, mais la maison de courtage torontoise — le plus important courtier au pays — a approché la direction de McNeil Mantha avec une offre difficile à refuser. « Nos perspectives de profits prévisibles ne peuvent justifier le rejet de l'offre et nous n'avons pas les 25 millions \$ », a ajouté M. Desaulniers.

RBC Dominion n'y est pas allée de main morte en offrant une prime de près de 9 millions \$, ou 55 % par rapport à la valeur comptable d'une maison de courtage qui tire le diable par la queue depuis plus de deux ans. Au cours des neuf premiers mois de cette année, la perte de McNeil Mantha dépasse les 900 000 \$. En 1990, le courtier avait essuyé une perte nette de 2,7 millions \$.

RBC Dominion entend ainsi accroître sa force au Québec. « L'acquisition de McNeil Mantha nous plaît parce qu'elle nous permettra de renforcer notre présence francophone », a indiqué hier Marc-André Elie, vice-président de RBC Dominion. Ce courtier doublera ses effectifs au Québec qui passeront à plus de 400 personnes dont 200 représentants. Au terme de l'offre, RBC Dominion absorbera McNeil Mantha dont le nom ne sera plus qu'un souvenir.



PHOTO JACQUES NADEAU

RBC Dominion espère que cette acquisition accroîtra sa force au Québec.

Les deux principaux dirigeants de cette maison fondée en 1930, MM. Desaulniers et Raymond Désormeaux, possèdent chacun 17 % des actions de la firme et se partageront donc une somme de 8,5 millions \$. Se joignant à la grande famille de la Banque Royale, les deux hommes continueront à oeuvrer dans le courtage à titre de salariés de l'acheteur, a souligné M. Desaulniers.

Cotée aux Bourses de Montréal et de Toronto, McNeil Mantha a procédé en 1984 à une première émission publique à 3 \$ l'action (après fractionnement l'équivalent de 1,50 \$ pièce) puis elle est parvenue en 1986 à écouler une deuxième émission à 6 % \$.

Interrogé hier, Jean-Louis Tassé, président de Tassé et associés, en définitive, la seule maison de courtage québécoise encore indépendante, ne se réjouissait pas de cette annonce. « Je trouve ça de valeur que l'on perde un autre courtier québécois », a-t-il déploré. En revanche, la disparition de McNeil Mantha « ne peut pas nous nuire », a-t-il indiqué; certains clients de McNeil Mantha pourraient se retrouver chez Tassé.

M. Tassé a rappelé qu'il avait reçu des offres pour sa maison de courtage, « mais elles n'étaient pas acceptables ». « Je pense résister à la vague », a-t-il ajouté, — celle de l'absorption par les filiales des grandes banques — d'autant plus que « le pire (les années 87 et 88) est passé » et que Tassé est « présentement rentable ». Compagnie à capital privé, Tassé et associés emploie 117 personnes, selon les précisions de son fondateur.

## Les exportations souffrent de la force du dollar et de la récession aux États-Unis

d'après la Canadian Press

LA FERMETÉ du dollar canadien et la morosité du marché américain se traduiront cette année par une baisse de 1,6 % des exportations canadiennes par rapport à l'an dernier, à 143,9 milliards \$, a prêté hier la Conférence Board of Canada.

« La force du dollar canadien face au dollar US inquiète les exportateurs », indique un rapport de cet institut économique patronal, qui ajoute cependant que les perspectives sont meilleures pour 1992: les exportations devraient alors grimper de 6,3 % pour s'établir à 153 milliards \$ grâce à une reprise économique aux États-Unis.

Le dollar canadien s'échange ac-

tuellement à quelque 88 cents US, son niveau le plus élevé depuis un an et proche du plus haut sommet atteint depuis 11 ans.

Un dollar fort augmente les prix des produits canadiens pour les acheteurs étrangers et stimule les importations. Une tendance qui fait virer au rouge les comptes des entreprises canadiennes qui vivent de leurs ventes à l'étranger, explique Clem Srour, porte-parole de l'Association des exportateurs canadiens.

« Ça ne présage rien de bon pour l'ensemble de l'économie », affirme M. Srour. Le dollar fait des ravages. L'Association estime que chaque appréciation d'un cent du dollar coûte au pays 1,3 milliard \$ de manque à gagner à l'exportation.

## La compétitivité des entreprises ne s'est pas améliorée cette année

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

LA COMPÉTITIVITÉ des manufacturiers canadiens continue de traîner de la patte loin derrière la moyenne des autres grands pays industrialisés, minant chaque jour davantage leur capacité d'exporter.

« La situation ne s'est pas améliorée par rapport à l'an dernier et le Canada est en train de se enliser », disait hier Richard Le Hir, le vice-président et directeur général de l'Association des manufacturiers du Québec. L'organisme rendait public à Montréal pour la seconde année son indice canadien de compétitivité.

Globalement, l'indice continue de piétiner au niveau de 86,7, soit exactement le même niveau que l'an dernier. Établi sur une base de 100 en 1980, l'indice de l'AMQ n'a cessé de décliner au cours des dix dernières années.

Si plusieurs facteurs expliquent ce déclin, M. Le Hir a particulièrement insisté sur le niveau trop élevé de la devise canadienne. L'Association souhaiterait que le dollar canadien se transige en deçà de la barre des 0,80 \$ en monnaie américaine. Il se trouve actuellement aux environs de 0,88 \$. À ce niveau, fait valoir M. Le Hir, il devient plus intéressant pour les entreprises de se développer aux États-Unis.

L'indice de l'AMQ est calculé à partir de trois grandes composantes, soient les prix industriels, les coûts unitaires de la main-d'oeuvre et la balance commerciale.

Dans tous les cas, constate-t-on à partir des données de l'AMQ, le Canada se trouve loin derrière la moyenne des six autres grands pays industrialisés qui forment avec lui ce qui est convenu d'appeler le Groupe des Sept.

La première composante, les prix industriels, reflète le parcours des salaires, des frais généraux, des coûts des services ainsi que le fardeau fiscal. Après avoir fléchi à 86,1 en 1988, l'indice des prix industriels a repris un peu de mieux et se situe maintenant à 91. Mais c'est toujours neuf points derrière la moyenne du G-6 (la moyenne est établie en excluant le Canada). S'il y a eu un redressement de cette composante, c'est justement en raison de la hausse de valeur du dollar canadien, explique l'AMQ. Cela a eu pour effet de maintenir une pression à la baisse sur les prix, qui devaient concurrencer les produits importés. Mais en contrepartie, le taux de change élevé de la monnaie canadienne a pour effet d'abaisser la rentabilité des entreprises exportatrices: leurs bénéfices sont moindres sur les produits vendus aux États-Unis.

La seconde composante de l'indice est l'évolution des coûts unitaires de main-d'oeuvre. La situation s'est un peu améliorée pour atteindre 78,1 alors que cet indice était en deçà de 78 les deux années précédentes. Mais c'est toujours loin derrière la moyenne du G-6, fixée constamment

## Merrill Lynch croit que la faillite des pays de l'Est renforcera l'économie de marché ailleurs dans le monde

Claude Turcotte

LES RETOMBÉES indirectes de l'effondrement du communisme en Union soviétique et dans les pays de l'Est pourraient être beaucoup plus importantes au cours des prochaines années que les effets directs des réformes effectuées par les nouveaux gouvernements de ces pays.

« L'exemple de faillite économique donné par les régimes communistes et l'attrait irrésistible de la démocratie vont encourager des réformes dans le sens de l'économie de marché et de la démocratie partout à travers le monde », pense Bill Sterling, directeur des services de recherches économiques de Merrill Lynch International.

M. Sterling, dont le bureau principal est à New York mais qui coordonne en plus les enquêtes économiques menées dans les bureaux de Merrill Lynch à Londres, Singapour, Sydney (Australie) et Tokyo, croit que l'influence la plus marquante des changements survenus en Europe de l'Est se vérifiera vraisemblablement dans les pays d'Amérique latine et peut-être aussi dans quelques pays du Moyen-Orient. Il soutient que la création de 30 à 40 nouveaux marchés de valeurs mobilières et d'obligations d'ici à 5 ans à travers le monde ne l'étonnerait pas du tout.

Cet analyste a tenu ces propos hier matin devant une trentaine de dirigeants d'entreprises à Montréal. Il a expliqué qu'au cours de cette décennie l'accent pourrait fort bien porter sur la fourniture de capitaux « aux nations émergentes ». Selon lui, des pays comme le Mexique donnent le ton en créant un climat attrayant pour les investisseurs, par l'élimination des barrières commerciales, la réduction du secteur public et la stabilisation des finances nationales.

« Le plus gros problème qu'ils semblent avoir présentement est celui de trop d'enthousiasme de la part des investisseurs étrangers », a mentionné l'économiste. Il tire de cela la conclusion suivante: l'exemple du Mexique montre que des réformes en vue de l'économie de marché, si elles sont faites sérieusement, attirent de grandes sommes de capitaux. On a rapporté récemment que le Mexique a attiré 20 milliards \$ de capitaux depuis deux ans.

Deux défis

M. Pierre Laurin, vice-président de Merrill Lynch Canada et directeur général de cette firme au Québec, voit pour les entreprises d'ici au moins deux défis principaux découlant de cette évolution sur la scène mondiale. D'une part, il y a bien sûr de nouvelles opportunités d'aller investir à l'étranger de manière à mieux profiter de ces économies en pleine expansion.

D'autre part, il y a le danger que des investissements qui autrement seraient venus ici aillent dorénavant dans ces pays, d'où l'urgence, selon

M. Laurin, de rendre l'économie canadienne beaucoup plus compétitive, afin d'attirer ici ces investissements. « Nous n'avons pas le choix, dit-il, il nous faut gagner, sinon nous allons perdre beaucoup ». Il se dit lui aussi tout à fait d'accord avec le cri d'alarme du ministre Gérard Tremblay et il ajoute que le Canada doit sans délai régler son problème constitutionnel. M. Laurin se réjouit enfin de constater un début de consensus au Québec, qu'il perçoit notamment dans l'intervention faite lundi par M. Gérard Larose, le président de la CSN. « C'est très encourageant », ajoute-t-il.

Mais pourquoi l'Amérique latine serait-elle la première à profiter économiquement de l'effondrement du communisme en Europe? Parce que les pays latino-américains, comme le Mexique, l'Argentine et le Brésil, ont déjà une infrastructure capitaliste. Ce n'est pas le cas encore dans les pays de l'Est et l'Union soviétique, disloquée ou pas, qui auront besoin de plusieurs années pour compléter leurs réformes fondamentales, à savoir les systèmes de comptabilité, la loi corporative, la conversion des monnaies, etc. En Amérique du Sud, il s'agit surtout de procéder à la déréglementation des économies et de diminuer l'ampleur du secteur public, comme l'a fait le Mexique et comme l'Argentine est présente-ment en voie de le faire à une très grande vitesse.

En outre, rappelle M. Laurin, à part le pétrole et certains métaux, ce



Pierre Laurin

serait très imprudent d'aller investir dans le territoire de l'Union soviétique actuellement, à cause des risques de bouleversements politiques. M. Sterling prévoit que les prochaines années seront très dures pour les Soviétiques, même si les réformes souhaitées sont adoptées. Une crise de la balance des paiements est à portée de vue, les conflits ethniques

et régionaux persistent. Il y aura des mises à pied massives et des industries non concurrentielles fermeront.

Un économiste soviétique avance même qu'on pourrait congédier à profit 25 % de la main-d'oeuvre, tout en continuant à payer le plein salaire à ces gens, parce que présentement le pétrole et les autres matières premières sont tellement gaspillés dans le processus de production qu'on ferait plus d'économies en cessant cette production et en vendant directement ces matières premières en échange de monnaies fortes. Cela aurait en revanche pour conséquence de faire baisser le prix mondial pour plusieurs de ces denrées. L'Union soviétique est le premier producteur de pétrole, de fer, de zinc et de nickel; elle arrive au second rang pour l'or, l'aluminium et le plomb; au troisième rang pour le cuivre.

À court terme, les pays de l'Ouest doivent penser à de l'aide alimentaire pour l'hiver prochain avant de songer aux investissements dans les entreprises. Il faudra de toute façon, selon M. Sterling, procéder à la mise en place des réformes avant de passer à la seconde phase, celle du développement de l'économie. Combien de temps faudra-t-il? À peu près le temps qu'il a fallu pour commencer vraiment la reconstruction de l'Europe de l'Ouest à la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945. Il a fallu attendre les années 50 avant de voir le début d'une croissance économique réelle en France, en Allemagne, etc.

## Les républiques soviétiques sont loin de la conclusion d'une union économique

Pierre Glachant

de l'Agence France-Presse

MOSCOU — Beaucoup reste à faire avant la conclusion d'une union économique entre les républiques soviétiques, en dépit de l'accord de principe sur lequel sont parvenus lundi les participants à la réunion du Conseil d'État sur le projet présenté par l'économiste Grigori Iavlinski.

Ce dernier ne se faisait pas d'illusions, estimant qu'un « travail énorme et extrêmement complexe » restait à accomplir.

M. Iavlinski, qui est le vice-président du gouvernement soviétique provisoire, a d'ailleurs ajouté: « nous savons malheureusement par expérience que des retards dans le temps sont possibles. Mais l'essentiel aujourd'hui est que le travail de principe ait commencé. »

Selon l'économiste, le pays est à un « point critique » et il est nécessaire de finaliser le projet d'accord dans des délais raccourcis au maximum. Pour lui, l'essentiel de l'accord de-

vrait être conclu dans moins d'un mois.

Les représentants de dix républiques assistaient lundi autour du président Mikhaïl Gorbatchev à cette deuxième réunion du Conseil d'État, une nouvelle instance provisoire jusqu'à l'adoption d'une nouvelle constitution.

Une large unanimité semble se faire sur la nécessité de maintenir les liens économiques inter-républicains. Mais les divergences apparaissent lorsqu'il s'agit de définir concrètement cette nouvelle union économique.

Ainsi, le président kirghize Askar Akaev a déclaré que le programme de Iavlinski lui semblait « inacceptable en raison de sa complexité ».

Pour le président azerbaïdjanais, Ayaz Moutalibov, les républiques soviétiques, en raison de leurs spécialisations économiques imposées par le régime soviétique, ne pourront répondre, prises individuellement, à leurs besoins et il est par conséquent nécessaire de maintenir les liens économiques inter-républicains.

En attendant, les participants aux travaux du Conseil d'État ont convenu de s'efforcer de parler au plus pressé, conscients des dangers que recèle une dégradation supplémentaire de la situation. Ils savent aussi qu'un accord minimal leur est nécessaire pour obtenir une aide l'Occident, estiment les observateurs.


Selon Youri Loujkov, le maire-adjoint de Moscou, un projet d'accord inter-républicain sur les mesures de stabilisation de la situation alimentaire dans le pays pour cette année et les années suivantes a été conclu dans son principe. Il devra être peaufiné avant la fin du mois. Cet accord permettra de prendre en compte les « nécessités et l'intérêt économique » des républiques, a-t-il ajouté.

Se voulant moins optimiste qu'Ivan Silaev, le Premier ministre soviétique intérimaire, M. Loujkov a estimé que « tout dépendra des résultats de notre travail dans le proche avenir » pour savoir si les risques de famine seront écartés. Ivan Silaev avait écarté lundi cette éventualité.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1817.97 - 5.62
TSE-300	3417.96 - 10.21
Dow Jones	3013.19 - 2.02
Dollar canadien (US Cents)	88.01 inchangé
Or (New York-US\$)	346.70 + 2.20

(PC)

Comptables agréés du Québec





**Michel Bélanger, CA**

**NOMINATION**

À la réunion du Bureau tenue le 11 septembre 1991, M. Michel Bélanger, CA, a été nommé au poste de vice-président de l'Ordre des comptables agréés du Québec. M. Bélanger occupe les fonctions de trésorier de la Communauté urbaine de Montréal.

Reitmans

**REITMANS (CANADA) LIMITÉE**

**CLASSE A NON VOTANTES**  
Dividende No 128

Avis est donné par la présente, qu'un dividende trimestriel en espèces de 13¢ par action a été déclaré pour les actions de classe A non votantes de la société, lequel dividende est payable le 30 octobre 1991, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 16 octobre 1991.

**ORDINAIRES**  
Dividende No 169

Avis est donné par la présente, qu'un dividende trimestriel en espèces de 13¢ par action a été déclaré pour les actions ordinaires de la société, lequel dividende est payable le 30 octobre 1991, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 16 octobre 1991.

Par ordre du Conseil  
**Allan Salomon**  
Secrétaire

Montréal, le 13 septembre 1991

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

# L'accord de cessez-le-feu en Yougoslavie a l'effet d'un coup d'épée dans l'eau

ZAGREB (Reuter) — Des coups de feu et des explosions ont été entendus, hier soir, dans les rues de Zagreb, capitale de Croatie, et des sirènes d'alerte aérienne ont retenti seulement quelques heures après la conclusion d'un accord de cessez-le-feu sous l'égide de la Communauté économique européenne (CEE).

Le président croate, Franjo Tudjman, a jeté pour sa part le doute sur l'application de cet accord en affirmant que la Croatie n'avait aucunement l'intention d'abandonner les bases de l'armée fédérale yougoslave dont ses Forces se sont emparées, ces trois derniers jours.

« La Croatie ne se retirera pas de son propre territoire », a-t-il dit à des journalistes. Quelques heures auparavant, la Croatie, la Serbie et l'Armée yougoslave avaient accepté, sous l'égide de l'émissaire de la COE, lord Carrington, de retirer leurs forces des foyers d'affrontement.

Selon cet accord, l'arrêt des combats doit prendre effet aujourd'hui, à midi (heure locale), avaient précisé les signataires de l'accord, le président croate Franjo Tudjman, le président serbe Slobodan Milosevic et le ministre yougoslave de la Défense, Veljko Kadijevic.

Aussitôt après, les autorités croa-

tes avaient ordonné la levée du blocus imposé par les gardes nationaux croates aux casernes de l'armée fédérale. La radio croate n'a pas précisé si toutes les unités combattantes croates étaient concernées par l'ordre.

Peu après la conclusion de l'accord, obtenu à Igalo, sur la côte dalmate, par lord Carrington, l'émissaire spécial de la CEE, la Croatie a accusé six chasseurs fédéraux d'avoir lancé un raid aérien contre une banlieue de Zagreb et un émetteur de télévision. « Ils ont ouvert le feu après cet accord », a dit Imra Agotic, porte-parole du ministère croate de la Défense.

Joint par téléphone dans la capitale de Croatie, le ministre croate des Affaires étrangères, Zvonimir Separovic, avait déclaré : « Même à Zagreb, il y a des signes de combats comme jamais auparavant. L'armée est active dans les airs et sur terre. »

Aux termes de l'accord d'Igalo, les différents groupes paramilitaires doivent être démantelés et l'armée fédérale yougoslave doit rentrer dans ses casernes.

Les signataires déclarent dans leur document commun, lu par lord Carrington, que toutes les milices « irrégulières » devraient se retirer

des points chauds, et disent voir dans cet accord la dernière occasion de parvenir à une désescalade du conflit.

L'accord d'Igalo doit logiquement entraîner la levée du blocus de sept ports croates (Split, Rijeka, Pula, Zadar, Sibenik, Ploce et Dubrovnik) décrété par la Marine yougoslave en début de journée.

Pessimiste, l'Italie a accueilli avec prudence ce nouvel accord en disant qu'il risquait bien de ne pas tenir, comme les cessez-le-feu antérieurs. Les autorités italiennes ont d'ailleurs dit s'attendre à l'arrivée de milliers de réfugiés fuyant la Yougoslavie et mis sur pied des camps d'accueil temporaires dans les ports de l'Adriatique.

Avant l'annonce du cessez-le-feu, les combats s'étaient poursuivis en divers points de Croatie, notamment aux abords de Sibenik, sur la côte, et d'Osijek, dans le Nord-Est croate, où un avion fédéral a été abattu par les Croates. Zagreb, pour la troisième journée consécutive, les sirènes d'alerte anti-aérienne ont retenti de nouveau.

Sur le plan diplomatique, la COE apparaît de plus en plus divisée sur la question de l'envoi d'une force de maintien de la paix en Yougoslavie.

Du côté des partisans de la proposition, l'Italie a fait savoir, hier, qu'elle était prête à envoyer des troupes en Yougoslavie dans le cadre d'une force de l'UEO (Union de l'Europe occidentale).

Les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des neuf pays membres de l'UEO doivent se réunir, demain à La Haye, pour envisager la proposition néerlandaise d'envoi d'une force multinationale d'interposition en Yougoslavie.

L'Espagne avait lancé, lundi, un appel en faveur d'une position unie de la COE sur la crise yougoslave et déclaré qu'elle soutiendrait à certaines conditions la proposition de déploiement d'une force européenne.

En France, le Quai d'Orsay a déclaré, lundi, que le ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas, s'était entretenu avec ses homologues allemand et néerlandais pour demander une réunion « le plus vite possible » des membres de l'UEO. Hier, le président du RPR, Jacques Chirac, s'est dit favorable à l'envoi d'une force d'interposition européenne.

En revanche, hier, le Portugal s'est dit opposé à l'envoi d'une telle force européenne, ajoutant préférer un déploiement de Casques bleus de



Le président serbe communiste Slobodan Milosevic (à gauche) et l'envoyé spécial de la CEE, lord Carrington.

L'Organisation des Nations unies. Le Danemark s'est dit, lui aussi, hostile à une intervention européenne en Yougoslavie.

De son côté, l'Allemagne a fait savoir qu'elle pourrait fournir du matériel et un soutien logistique à une éventuelle Force européenne, mais n'y participerait pas du fait de sa Constitution qui interdit à son armée

d'opérer hors du territoire de l'O-TAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord).

London estime pour sa part que l'Union de l'Europe occidentale (UEO) devrait envoyer environ 30 000 hommes en Yougoslavie pour avoir une chance d'y faire respecter le cessez-le-feu entre les factions bellicieuses.



Le président Bush rencontrait hier les présidents des pays baltes. De gauche à droite, Anatoliss Gorbunovs, de Lettonie, Vitautas Landbergis, de Lituanie, et à l'extrême droite, Arnold Fedorovich, d'Estonie.

## George Bush fera en son possible pour faire évacuer les troupes des pays baltes

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush a promis aux présidents des trois États baltes nouvellement indépendants d'user de son influence auprès de l'Union soviétique pour accélérer le retrait des troupes de l'URSS de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie, a fait savoir, hier, la Maison-Blanche.

Les présidents lituanien Vytautas Landsbergis, letton Anatoliss Gorbunovs et estonien Arnold Ruutel ont indiqué qu'ils avaient demandé à M. Bush de négocier avec l'URSS un retrait de ces troupes avant 1994, date proposée par Moscou et qu'ils considéraient comme « inacceptable ».

M. Bush leur a déclaré qu'il « usera de son influence autant que possible » auprès des autorités soviétiques, a révélé le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater. « Nous sommes très sensibles à cette préoccupation », a ajouté M. Fitzwater. Nous aussi voulons voir les troupes soviétiques quitter » les pays baltes.

M. Ruutel a souligné qu'il y aurait

de nouvelles négociations sur le désarmement et a affirmé que ces discussions devaient aborder la question de la présence soviétique dans les pays baltes. « Tous les pays européens et l'ensemble du monde devraient être intéressés par ce problème », a-t-il dit.

Lors d'une visite, le week-end dernier, dans les pays baltes, le secrétaire d'État James Baker avait fait état du désir des autorités soviétiques de retirer leurs troupes des pays baltes d'ici à 1994, en raison des problèmes notamment d'hébergement que ce retrait posera.

« 1994 est totalement inacceptable pour nous. Les Forces soviétiques sont entrées en Lituanie en deux jours, elles doivent pouvoir se retirer très rapidement », a déclaré M. Landsbergis, qualifiant la présence de ces troupes de « totalement illégale ».

M. Fitzwater a indiqué que selon les estimations américaines, il y a 18 000 troupes terrestres et côtières soviétiques en Lituanie, 2500 en Es-

tonie et 500 en Lettonie, ainsi que 5000 membres des forces navales et aériennes soviétiques dans les trois États.

M. Gorbunovs a affirmé que ces troupes constituent le « principal facteur de déstabilisation politique », alors que M. Ruutel estimait qu'il s'agit d'un problème de sécurité concernant toute l'Europe.

Pour le président estonien, « plus tôt une solution sera trouvée, plus tôt les États baltes pourront se consacrer au développement économique ». Il s'est déclaré à ce propos « confiant » que les États-Unis les soutiendront.

M. Bush avait annoncé, la semaine dernière, un programme d'aide aux républiques baltes prévoyant surtout un soutien américain à la candidature de ces dernières aux organisations financières internationales, ainsi qu'une assistance médicale et technique et un abaissement des barrières douanières américaines pour les produits baltes.

## La France et l'Allemagne cherchent à harmoniser leurs positions

Marie-Bénédicte Allaire  
de l'Agence Reuter

PARIS — La France et l'Allemagne devraient saisir l'occasion de la première visite officielle du président François Mitterrand en Allemagne réunifiée pour tenter d'harmoniser leurs positions sur l'avenir de l'Europe.

Après un déjeuner à Bonn avec le chancelier Helmut Kohl, le chef de l'État français gagnera Berlin dès mercredi après-midi, en compagnie de son hôte, le président Richard von Weizsäcker.

François Mitterrand doit également se rendre dans les « nouveaux Länder » de l'ancienne RDA.

Le président français veut donner à ce voyage une « portée symbolique », déclare-t-on dans son entourage.

On souligne que Paris entend ainsi réaffirmer son soutien à l'unification allemande, mieux faire connaître la France en Allemagne orientale et accroître ses relations tant avec les nouvelles autorités qu'avec la population de l'ex-RDA.

La France et l'Allemagne, qui fu-

rent le « moteur » de la construction européenne dans les années 80, ont connu quelques ratés dans leurs relations depuis la chute du Mur de Berlin.

Tandis que Paris cherchait à freiner la marche des événements, en soulignant la priorité de la construction de l'Europe des Douze, Bonn s'est engagé dans une course à l'unification et a réclamé une ouverture rapide de la CEE aux démocraties naissantes à l'Est.

Lors de leur déjeuner, François Mitterrand et Helmut Kohl doivent notamment examiner l'état d'avancement des travaux des deux conférences intergouvernementales sur l'union politique et l'union économique et monétaire, précise-t-on de source française autorisée.

François Mitterrand a engagé ses partenaires à aboutir comme prévu à l'adoption, avant la fin de l'année, des nouveaux traités communautaires.

Le chef de l'État français et le chancelier allemand doivent également chercher à définir une politique commune concernant l'architecture de la nouvelle Europe, ajoute-t-on de même source.

Ces dernières semaines, Bonn a mal accueilli le blocage par la France de la signature d'accords d'association entre la CEE et la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

Paris redoute l'arrivée sur le marché communautaire de viande bovine et ovine des pays de l'Est à un moment où la colère gronde chez les agriculteurs français.

Plusieurs responsables allemands reprochent également à la France la poursuite du programme Hadès.

A une semaine de sa visite en Allemagne, le président François Mitterrand a cherché à désamorcer ces craintes en annonçant la réduction à 30 du nombre de missiles nucléaires de courte portée Hadès qui doivent équiper les forces françaises à partir

de 1992. Il a assuré qu'ils ne seraient pas déployés.

L'opposition social-démocrate allemande a affirmé mardi que ce programme était « incompréhensible » et « inacceptable » - ce que des proches du chancelier Kohl avaient laissé entendre en des termes plus diplomatiques.

Un editorialiste du *General Anzeiger* résumait lundi l'état d'esprit de l'administration de Bonn :

« La France bloque la signature d'accords d'association dont les pays de l'Est ont besoin de toute urgence à cause d'un quota de viande équivalent à environ 0,01 % de la consommation communautaire. Bonn est irrité par le déploiement de 30 missiles Hadès, qui n'a pas de sens. Et les deux pays ont pris des chemins divergents dans la crise yougoslave ».

Pour Wolf Bell, les nuages entre Paris et Bonn ont des raisons « plus profondes », comme par exemple « le mensonge, vital pour les Français, qui consiste à croire qu'ils ont le rôle

de grande puissance dévolu à une grande nation » ou « la tentation pour Bonn de poursuivre, depuis l'unification du 3 octobre 1990, une politique extérieure unilatérale ».

Outre Berlin, François Mitterrand doit se rendre à Postdam et Dresde, où il visitera des entreprises. Il pourrait à cette occasion rencontrer Birgit Breuel, présidente de la Treuhandschaft, chargée des privatisations dans l'ancienne RDA.

François Mitterrand entend rappeler que la France est le premier investisseur étranger en Allemagne orientale, un signal à usage externe mais également interne, à l'heure où le ministre de l'Industrie, Dominique Strauss-Kahn, estime que les entreprises françaises sont trop timides dans leurs investissements à l'étranger.

François Mitterrand conclura son séjour par Weimar où il tiendra une conférence de presse commune avec le président von Weizsäcker. Il doit également déposer une gerbe au monument commémoratif des victimes du camp de Buchenwald.

### LA RENTRÉE DES CLASSÉES

99 \$

Rubriques:  
IMMOBILIER  
RÉSIDENTIEL  
(99 à 199)

Pour seulement 99 \$, vous pouvez annoncer un mois tous les jours; soit 3 lignes, 24 parutions consécutives, dans toutes les rubriques d'immobilier résidentiel (99-199); 33 \$ la ligne supplémentaire.

nous acceptons



par téléphone

- Les annonces peuvent être annulées en tout temps, la facturation s'établira alors sur le tarif régulier jusqu'à concurrence de l'offre promotionnelle.

Offre valide jusqu'au 20 septembre 1991

LES ANNONCES CLASSÉES

**LE DEVOIR**  
**286-1200**

### Information



### Ville de Montréal

Assemblées publiques des commissions permanentes et des comités du Conseil

Commission de l'environnement et des travaux publics

Jeudi 19 septembre 1991, à 19 h  
Salle du Conseil  
Hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est

Thème : Étude des analyses environnementales et de santé publique concernant l'opération de l'incinérateur Des Carrières

Le Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal ainsi que le Département de santé communautaire de l'hôpital Saint-Luc ont respectivement fait connaître les résultats de tests environnementaux et d'évaluation des risques pour la santé publique relativement aux émanations de substances polluantes décollant de l'exploitant de l'incinérateur Des Carrières.

La Commission de l'environnement et des travaux publics étudiera publiquement les résultats de ces analyses. Une période de questions et de commentaires réservée au public suivra la présentation de ces dossiers.

La documentation pertinente à cette étude publique est à la disposition des citoyens et citoyennes dans les bureaux ACCÈS MONTRÉAL, ainsi qu'au bureau de la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200.

Renseignements : 872-3770

Le 18 septembre 1991

Le greffier de la Ville,  
Léon Laberge

VIVRE MONTRÉAL ET EN PARLER

## Soljenitsyne rentre chez lui

CAVENDISH, Vermont (AFP) — L'écrivain russe Alexandre Soljenitsyne, qui a été lavé hier d'une accusation de « trahison à la patrie » par la justice soviétique, a indiqué qu'il « rentrerait dans sa patrie » mais sans préciser aucune date.

Dans une déclaration faite depuis sa retraite de Cavendish (Vermont) où il vit reclus depuis 1976 en compagnie de sa femme et de ses fils, le prix Nobel de littérature a indiqué que la décision du procureur général d'URSS « levait les obstacles légaux » à son retour en Union soviétique. « Cela devient donc une réalité et je retournerai dans mon pays natal », poursuit le texte dans lequel toutefois aucune date de retour n'est explicitement mentionnée.

En revanche, l'écrivain précise qu'il pourrait d'abord terminer des travaux littéraires en cours.

Soljenitsyne, aujourd'hui âgé de 72 ans, avait été arrêté en URSS le 12 février 1974 et avait été expulsé le lendemain vers la RFA. Deux ans plus tard, il s'était fixé à Cavendish où il a entrepris la rédaction de « La Roue Rouge », une vaste fresque historique sur la révolution russe conçue comme une tétralogie et pour laquelle il a déjà écrit plus de 5000 pages.

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## La CEE met en péril sa réputation en Yougoslavie

Claire Tréan

Le Monde

SI L'EUROPE multiplie avec tant d'opiniâtreté les initiatives, jusqu'ici infructueuses, pour tenter de sortir du borborygme yougoslave, c'est en partie parce que cette crise la menace elle-même beaucoup plus gravement qu'il y a un an celle du Golfe. La Communauté traverse sans doute l'un des épisodes les plus périlleux de son histoire.

La proposition faite lundi par le ministre néerlandais des affaires étrangères de dépêcher en Yougoslavie une force européenne d'interposition participe de ces efforts, parfois gesticulatoires, pour conjurer le sort. La recrudescence des violences en Croatie peut en effet faire apparaître à son tour le processus de paix lancé la semaine dernière à La Haye comme une dérisoire illusion, incapable d'enrayer la marche inéluctable vers un embrasement généralisé en Yougoslavie. Elle fait monter d'un cran, comme chaque étape de l'escalade sur le terrain, les tensions entre les Douze eux-mêmes, que la proposition néerlandaise a sans doute pour but de calmer.

Car sauf ouverture nouvelle du côté des Serbes — que les déclarations faites lundi soir par leur ministre des Affaires étrangères, M. Stanovic, ne laissent pas présager —, quel peut-être l'avenir d'une telle proposition ? L'idée n'est pas nouvelle et, si elle n'a pas pris corps plus tôt, c'est qu'elle ne semblait pas a priori réalisable. En l'absence de tout fondement juridique, une telle mission militaire ne peut en effet tirer sa légitimité que de l'accord de toutes les parties au conflit. Or depuis le début, les Serbes se sont opposés à la venue de militaires européens, même en tant que simples observateurs.

Dépêcher des hommes sur le terrain dans ces conditions, c'est les exposer aux agressions, c'est-à-dire, s'ils n'ont pas la possibilité de répliquer, les envoyer au « casse-pipe » ; s'ils ont cette possibilité, c'est faire d'eux non plus une force d'interposition, mais déjà une force d'intervention, ce à quoi la Communauté n'est pas prête.

C'est pour échapper à ces obstacles que la France envisageait de se tourner d'abord vers l'ONU. Les Serbes, estimait-on à Paris, seraient peut-être moins hostiles à des « casques bleus » derrière lesquels ne se profilerait pas l'Allemagne et l'Italie. L'autorité lointaine et neutre des Nations unies pèserait peut-être plus lourd lorsque viendrait en discussion la question des frontières.

On indiquait lundi à la présidence française que le ministre Roland Dumas s'est déjà entretenu à plusieurs reprises à ce sujet avec M. Perez de Cuellar, et qu'il avait l'intention de solliciter la semaine prochaine à New-York une résolution dans ce sens du Conseil de sécurité. Le secrétaire général a jusqu'à présent estimé que la crise yougoslave était

une affaire intérieure pour laquelle l'ONU n'avait pas compétence. On espérait à Paris faire valoir un article de la Charte qui lui donne compétence lorsqu'une crise intérieure est de nature à menacer la paix internationale.

Paris n'en a pas moins accepté, dès lundi, l'idée d'une force européenne de maintien de la paix sous l'égide de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Si les Européens sont d'accord, pourquoi pas ? Mais l'initiative est encore une fois bien aléatoire, car les obstacles précédents demeurent, notamment l'accord de toutes les parties yougoslaves, dont la plupart des Européens font une conditions préalable. Les difficultés matérielles sont considérables : combien d'hommes et à quels endroits ?

L'Allemagne, qui préside actuellement l'UEO, sera bien mal à l'aise pour promouvoir un tel projet, puisque sa Constitution lui interdit d'envoyer un soldat à l'étranger hors d'une mission de l'OTAN. Enfin, on peut croire au miracle, mais c'en serait un que de voir la Communauté fournir sa plus spectaculaire démonstration de cohésion (une telle opération militaire serait sans précédent) à propos d'une crise qui a priori la menace plutôt d'éclatement, puisque les Européens ne sont d'accord au fond ni sur l'analyse ni sur l'issue souhaitable.

## Belle cacophonie

Ils se sont livrés, le week-end dernier encore, à une belle cacophonie, Allemands et Italiens brandissant la menace contre les Serbes, tandis que M. Van Den Broek, reflétant un avis partagé par plusieurs autres pays membres plus discrets (la Grande Bretagne et la France notamment), s'en prenait aux « provocations » croates.

Contrairement à la crise du Golfe (un pays violait le droit international en envahissant son voisin), l'attribution des responsabilités dans la crise yougoslave est sujette à débat, de même que l'opportunité d'une autre forme d'intervention qui consisterait pour les Européens à reconnaître l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Les Allemands, les Italiens maintenant, en brandissent la menace sans encore sauter le pas, car ils savent que s'y fracasserait l'édifice communautaire.

Le risque est en effet gravissime pour les Douze : au moment où ils prétendent se doter des instruments d'une politique étrangère commune, ils se déchireraient sur une question qui les touche au plus près, au cœur de la vieille Europe, et le réveil de solidarités d'un autre âge ferait échec à leur effort d'intégration.

En poussant un peu loin le scénario catastrophe, on imagine la concertation européenne volant en éclats, l'Italie peut-être, mais en tout cas l'Allemagne, reprenant leur liberté et portant secours d'une façon ou d'une autre à un État croate en

guerre qu'elles auraient reconnu, tandis qu'une fièvre indépendantiste se propagerait alentour hors de tout contrôle. On n'en est heureusement pas tout à fait là.

Les autorités italiennes ne peuvent paraître insensibles au sort des 15 000 Italiens vivant en Slovénie et en Croatie, ni plus généralement à celui de régions dalmates qui furent autrefois sous leur domination. Sur tout, elles aimeraient désamorcer un conflit qui, s'il dure, leur promet un arrivage de milliers de réfugiés qu'elles ne pourraient cette fois se permettre de rejeter tels des Albanais.

Elles ne souhaitent pas pour autant ouvrir la boîte de Pandore (réveiller les vieux démons à propos de l'Istrie ou, à l'inverse, dans le Haut-Adige) et préféreraient à l'évidence que soit trouvée une solution communautaire. Si M. de Michelis se livre, en compagnie de M. Genscher, à la menace verbale d'une reconnaissance de l'indépendance croate, c'est essentiellement à des fins dissuasi-

ves.

## L'extrémisme allemand

Beaucoup plus difficile est la situation du ministre allemand des affaires étrangères que le chancelier Kohl, assez peu interventionniste dans cette affaire, laisse aller seul « au charbon ». La crise yougoslave a réveillé en Allemagne un large mouvement de sympathie en faveur des croates, dont la version la plus radicale s'exprime avec une extrême violence dans la presse de droite, où elle réclame depuis le début la reconnaissance de la Croatie.

L'Europe y est accusée de porter la responsabilité des morts yougoslaves et d'entraver une juste politique nationale allemande ; M. Genscher y est aussi durement malmené que MM. Van den Broek, Delors ou Mitterrand. Il a tant bien que mal résisté jusqu'ici et différé le moment de rompre le consensus européen. Mais les pressions qui s'exercent sur lui sont énormes, et ses partenaires

le savent.

Les Néerlandais, jouant de leur position de présidents en principe impartiaux de la Communauté, évitent de se prononcer clairement sur la reconnaissance de la Croatie. Les autres Européens, à des degrés divers, y sont hostiles. L'Espagne, déjà très réservée à propos des indépendances baltes, l'est plus encore à propos des Slovènes et des Croates : déjà les provinces espagnoles frémissent et réclament, sinon l'indépendance, du moins une révision de certains aspects (financier notamment) de leur statut d'autonomie. La Grande-Bretagne n'est guère plus désireuse que la France de mettre le doigt dans l'engrenage des indépendances intempestives et bâclées.

Pour Paris, c'est clair : « La reconnaissance de l'indépendance croate n'est pas d'actualité », dit-on à l'Élysée, pour la raison que, dans les circonstances actuelles, « elle ne constitue pas une solution, elle n'est pas le plus court chemin vers la paix ». On distingue soigneusement

le cas de la Croatie de celui des pays baltes, dont il était à peu près acquis, quand la Communauté décida de les reconnaître, qu'ils avaient la capacité d'exercer effectivement leur souveraineté.

La reconnaissance de la Croatie serait, estime-t-on, génératrice de nouvelles violences, elle laisserait ouvert le conflit avec un État fédéral qui continuerait d'exister, et non résolues des questions aussi vitales que la délimitation des frontières, la circulation des biens et des personnes, le devenir des minorités. Tous ces problèmes, poursuit-on, doivent être résolus « par le dialogue et dans le droit » avant que la Communauté ne souscrive à l'indépendance croate. Autrement dit : la conférence de paix d'abord.

Reste à savoir si cette reconnaissance, tellement problématique aujourd'hui, aurait moins été avant le déclenchement des hostilités en Croatie, voire si elle aurait pu avoir des vertus préventives. Vaste terrain pour les jeux polémiques.

## Les modérés de l'OLP freinent leurs ardeurs

Abdelaziz Barrouhi

de l'Agence Reuters

TUNIS — À quelques jours de l'ouverture, lundi à Alger, d'une réunion cruciale du parlement palestinien sur la conférence de paix au Proche-Orient, les modérés de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) sortent de leur réserve et se déclarent décidés à freiner l'attitude de refus des radicaux.

« Nous allons nous battre pour écarter les cadavres (politiques) et faire échec à ceux qui tentent de constituer une alliance anti-conférence de paix », a dit l'un d'eux, hier à Reuters, sous couvert de l'anonymat.

Lundi prochain, le Conseil national palestinien (CNP), qui comptera — une nouveauté — 480 membres, débattrà des modalités de la représentation palestinienne à la conférence de paix prévue en octobre.

La politique officielle de l'OLP est que la centrale doit nommer elle-même les membres de la représentation palestinienne et qu'au moins un délégué doit représenter Jérusalem-Est à la conférence.

Mais le chef de l'OLP, Yasser Arafat, laisse entendre que l'OLP accepterait le principe d'une délégation commune jordano-palestinienne.

Derrière lui, les modérés, décrits par un diplomate européen comme « des patriotes palestiniens pragmatistes et réalistes », sont résolus à s'opposer aux radicaux, représentés par George Habache, Nayef Hawatmeh ou Abou Abbas.

Les modérés « sont les plus proches de la génération de dirigeants qui ont émergé en Cisjordanie et à Gaza, en contact direct avec les réalités de l'occupation et plus rompus à la psychologie des Israéliens », note le diplomate.

Parmi eux figurent notamment des conseillers connus d'Yasser Arafat, président du comité exécutif de la centrale, tels qu'Hani al Hassan, Nabil Chaath et Bassam Abou Charif.

On cite également Abdallah Frangé, ancien représentant de l'OLP à Bonn, Mohamed Sobeih, secrétaire du CNP, Yasser Abd Rabbo, qui a dirigé l'équipe palestinienne au dialogue avec Washington, ou encore l'intellectuel Djamil Hilal.

En face, George Habache et Nayef Hawatmeh tentent depuis plusieurs semaines de convaincre les dirigeants dissidents anti-Arafat, basés à Damas, et le mouvement intégriste Hamas de se joindre à eux lors des assises du CNP pour former un « front du refus » en vue d'entraver la conférence de paix.

Nayef Hawatmeh, leader du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), déclarait, la semaine dernière à Reuters, qu'il allait demander, à l'occasion du renouvellement du comité exécutif de 15 membres, plus haute instance de la centrale, la constitution d'une « direction collégiale », contre la diplomatie « unilatérale » d'Yasser Arafat.

Ce projet va se heurter aux modérés, mais il a des chances de réussir si l'ensemble des radicaux participent aux travaux du CNP.

La réintégration, au sein du parlement en exil, du Front national du salut palestinien (FNSP), de Khaled al Fahoum, de la Saika pro-syrienne et du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG) d'Ahmed Djibril, demeure probable, dit-on au siège de l'OLP à Tunis.

L'intégration d'Hamas, qui n'a jamais fait partie du CNP, l'est beaucoup moins, même si, dit-on, les relations de ce mouvement intégriste avec Yasser Arafat se sont améliorées.

Quant aux deux groupes dissidents du Fatah, principale composante de l'OLP, dont l'un est dirigé par Abou Nidal, recherché par les polices occidentales pour terrorisme, et l'autre par Abou Moussa qui réside à Damas, leur participation est exclue.

« L'attitude que prendra Arafat lors du CNP sera décisive, résume un modéré. S'il pèse de tout son poids de notre côté, alors le changement aura lieu. »

MOI,  
J'ACHÈTE  
LES ÉCONOS<sup>MD</sup>

PRODUITS ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE

Découvrez plus de 100 façons d'être bien chez vous tout en réalisant d'importantes économies d'énergie.

Hydro-Québec s'associe à 42 chaînes de détaillants pour vous proposer un plus grand nombre d'appareils et d'accessoires pour vous aider à chauffer, calfeutrer, éclairer, ventiler, équiper votre maison plus efficacement.

Du 2 septembre au 24 décembre, profitez des nombreux rabais offerts par les magasins participants. Vous les reconnaîtrez au symbole :



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ÉVITONS LE GASPILLAGE

Q Hydro-Québec



## ÉDITORIAL

# Vu du Woody's Pub

LE CÉLÈBRE écrivain canadien Mordecai Richler se rémunère entre deux bouquins en produisant régulièrement des satires sur tout ce qui, au Canada, n'est pas lui-même ou ce Dieu fait homme qu'est Pierre Elliott Trudeau. Il a beaucoup de succès chez les Américains, grands amateurs de bandes dessinées. Depuis cinq ou six ans, le poison du séparatisme ayant insidieusement sévi jusque chez ce Québécois qui le honnit, il concentre son tir uniquement sur le Québec, avec une prédilection pour Montréal, sa ville. Le Canada ne s'ennuie pas du luron. Voici ce que disait de lui le respecté éditeur canadien Mel Hurtig, la dernière fois qu'il a ciblé hors Québec, en offrant au *New York Times* une description détaillée de l'horreur de la vie à Edmonton, la « chaufferie » du Canada. « Ce qu'il a écrit, disait M. Hurtig, était mesquin, infect, laid, ordurier et vulgaire. Il se tire de ce genre de choses depuis des années. Il gagne sa vie en abattant le Canada. Il est de la pire sorte des colonialistes obséquieux... » En Alberta, les lignes ouvertes ne déroguaient pas, M. Richler faillit précéder Salman Rushdie dans la clandestinité des auteurs maudits, et même le *Globe and Mail* se crut obligé de venir à la rescousse du pays de Wayne Gretzky.

M. Richler adore ce genre d'attention hystérique. C'est sans doute pourquoi il en a remis ad nauseam dans l'article fleuve que vient de publier le prestigieux magazine *The New Yorker*. Re-paire d'anti-sémites des temps modernes, le Québec y devient un surplus un vaste terrain de chasse aux anglophones dont la seule erreur répertoriée, dans une fresque qui couvre tout le siècle, est d'avoir été un peu complaisants à l'égard de la *Sun Life*. Rédigée comme d'habitude sur le ton des bars enfumés à l'aube, quand la paranoïa embaume et que la raison dodeline, la charge a cependant perdu en style ce qu'elle a gagné en férocité. Il semble plus amer, diagnostiquait cette semaine une *Gazette* alarmée. Le verbe est triste, en effet, quand la muse ressemble au Parti Égalité ayant perdu sa retenue après l'heure de *last call* au Woody's Pub, lieu central d'observation des indigènes. Si un grand romancier tombe dès le premier feuillet dans la statistique linguistique et le dédale des lois et commissions qui nous régissent, la fête est bien finie, une étoile pâlit.

Quand il a commandé ce texte, ou obligeamment accepté de le publier, le *New Yorker* était d'abord séduit par la signature de M. Richler. Il est, de loin, l'écrivain canadien le plus connu à l'étranger, notamment chez les pays de langue anglaise. Le *New Yorker*, que li-

sent la majorité des intellectuels branchés aux États-Unis (et même en Europe), est d'abord et avant tout un magazine littéraire. On y traite d'actualité, mais il faut avoir une plume pour y écrire, et la sélection est féroce. C'est à cause du prestige attaché à la revue, et de sa réputation de qualité, que les délirés touffus de M. Richler sont si corrosifs. On a beau vouloir en rire, on ne se remet pas aisément d'une lecture qui vous caricature page après page, et qui vous méprise comme à une époque qu'on croyait révolue.

Là se manifeste tout le problème des relations du Québec avec la sphère anglo-américaine où il a réussi à se faire une vie. Au plus haut niveau, dans les cercles où l'on analyse à fond la politique et les sociétés, le Québec a rare-

### Il est temps de monter le ton de la réponse

ment à souffrir de ce genre de diffamation collective. Les nombreuses universités américaines qui offrent des programmes d'études canadiennes témoignent à l'égard de la province française un intérêt si respectueux qu'il frôle souvent la complaisance. Comme l'a si bien démontré le journaliste Jean-François Lisée, avec son ouvrage *Dans l'oeil de l'aigle*, c'est à Washington, dans les antres de l'État, qu'on a souvent produit sur le Québec des analyses plus éclairées, et plus calmes, que tout ce qui s'est publié au Canada. Mais dans l'espace mitoyen où circule la rumeur publique, le Québec reste ce lieu étrange et fermé qui refuse les règles de la vie en commun sur le continent.

Le stéréotype est roi. La chose est d'autant plus étonnante, aux États-Unis, qu'il n'y a pas de pays au monde où la communauté intellectuelle se soit le plus disciplinée, et souvent flagellée, sur ce terrain. Les minorités sont devenues objets de culte, on surveille le moindre écart de langage à leur égard. Il y a des choses qui ne se disent plus à propos des Noirs, des femmes, des hispanophones, et de tout groupe d'origine asiatique. Mais pour les Québécois, la chasse demeure ouverte. Imaginons un instant qu'un célèbre écrivain blanc, vivant à Chicago, propose au *New Yorker* une « satire » du même ordre sur la société noire au milieu de laquelle il vit, qu'il la traite à répétition de « tribu » et qu'il se scandalise de ce que les femmes s'y soient autrefois reproduites comme « des truies » ; les éditeurs auraient-ils

accepté d'y toucher ? Imaginons de même, un exemple qui parlera mieux à M. Richler, qu'un célèbre écrivain arabe vivant à Jérusalem fasse parvenir au *New Yorker* une pièce aussi vitriolique et impressionniste sur la société majoritaire en Israël ; la revue lui aurait-elle fait un pont d'or ?

Dans le cas du Québec, non seulement on l'a fait, mais on a affublé la chose d'un titre intellectuellement frauduleux, *A reporter at large*. On ose laisser entendre que ce récit brumeux est bel et bien un reportage mené selon les règles. Revue progressiste, le *New Yorker* se déshonore mais ses éditeurs seraient les premiers surpris si on le leur disait. Le Québec est pour eux une affaire exotique, une peuplade irréaliste avec laquelle ils ne sentent aucun rapport. Ils ne se croient pas obligés d'appliquer, dès lors, les règles de civilité qui les gouvernent habituellement.

Comment répliquer à cet avatar, qui n'est qu'un coup d'envoi à la veille d'une année politique qui en suscitera d'autres ? Il n'y a jamais eu, ni à Québec, ni à Montréal, de véritable stratégie pour répondre à cet éternel jeu de bascule. La réputation de Montréal s'écroule et on ne bouge pas. Un reporter du *New York Times* écrivait il y a peu que le Québec était la province où les relations raciales étaient les plus explosives, à l'heure même où Halifax connaissait ses pires émeutes raciales ! Qui a exigé rectification ? Les délégués du Québec se plaignent, tentent des démarches discrètes, on écrit une ou deux lettres. Mais comme le savent désormais toutes les minorités qui progressent vers la justice, il faut parler plus fort. Il y a, dans des textes comme celui de monsieur Richler, des choses qui mériteraient peut-être poursuite. Et bien des organismes intéressés à la protection des droits des groupes devraient être officiellement saisis de cette prose, et invités à se prononcer publiquement. Il faut littéralement culpabiliser les publications qui dérapent comme vient de le faire le *New Yorker*, où oeuvrent de belles âmes qui croient se livrer à un jeu innocent.

On est bien loin, en tout cas, de la stratégie de M. Reed Scowen, ancien député libéral et ancien délégué du Québec à Londres, qui suggérait récemment aux Montréalais anglophones de cesser de jouer les victimes sur la place publique, et d'inviter plutôt leurs compatriotes du Canada à venir vivre ici, l'un des endroits encore les plus enviables en Amérique du Nord. Peut-être, de son poste à Alliance Québec, pourrait-il tirer le premier ?

LISE BISSONNETTE

## RAPATRIEMENT DES POUVOIRS : I. L'ASSURANCE-CHÔMAGE



### Ariane Émond

## Le côté du mur à l'ombre

LA SALLE retient son souffle, 1000 paires d'yeux rivés sur l'écran : l'action se passe à deux pas du cinéma d'Outremont où le film défile, sans une minute d'ennui.

Sur l'écran, des gamines de 11 ans touchantes de bonne volonté, et émuës au moment de casser la glace. Les petites Québécoises francophones ont des fleurs pour la maîtresse qui les reçoit et une tonne de questions tremblantes dans leurs mains, pour ses élèves hassidiques.

L'échange s'installe, les yeux dans les yeux. Les petites hassidiques répondent en parlant de la Bible et de leur vie, cherchant l'approbation du regard. Puis, pêle-mêle, elles font la visite de l'école primaire. Quand les élèves hassidiques montrent fièrement leur bibliothèque imposante de livres français, anglais, hébreux, je suis plus impressionnée que leurs nouvelles amies.

« On est très heureuse de vous connaître, dit la petite brunette au moment des adieux. Vous parlez très bien français ! » La salle opine du bonnet. Directe, la petite blonde à lunettes, pesant ses mots : « J'espère que tu penses maintenant que nous sommes juives, mais aussi des êtres humains ». La foule, surprise, l'applaudit chaleureusement. La vérité sort par la bouche des enfants.

Depuis longtemps voisines de quartier — parfois de palier —, ces fillettes s'ignoraient la plupart du temps. Comme leurs parents.

Le cinéaste montréalais Garry Beitel vient de faire un bon coup. *Shalom ! Bonjour !* est un documentaire soigné, dans tous les sens du terme, au propos nuancé, personnel et détonateur. Rythmé et vivant, *Shalom ! Bonjour !* s'attarde à faire comprendre... l'incompréhension et à sonder l'inconfort qui règne entre deux cultures aux antipodes, se partageant en duo les mêmes 4 kilomètres carrés.

PRÉOCCUPÉ par cette présence déroutante même pour lui — pendant juif mais non religieux — Garry Beitel a eu cette bonne idée de nous inviter à le suivre dans sa quête de ces orthodoxes méconnus et minoritaires (5 % des Juifs orthodoxes à Montréal), incarnant ce qu'il a, lui aussi, rejeté. C'est à dire une identité juive très annoncée, engoncée dans une culture religieuse stricte, austère en apparence, ultra-protectionniste et généralement utopique. L'isolation comme mode de vie pour protéger la vie religieuse, l'héritage le plus précieux à léguer à leur tour.

Un monde où les frontières entre hommes et femmes paraissent très démarquées, aussi. De là l'idée du mur qui court comme une métaphore tout au long de son film. Et des brèches que Garry Beitel réussit à ouvrir dans la façade, grâce à la confiance qu'il a établie avec des hommes hassidiques. Tout en cherchant à assouvir sa curiosité et à exorciser son malaise, Beitel nous permet, ingénieusement, d'exprimer notre propre méfiance en face « d'étrangers » qui sont désormais chez eux, chez nous.

Mais l'utopie n'est pas d'un seul côté. Garry Beitel nous rappelle qu'Outremont a toujours abrité beaucoup de Juifs, orthodoxes, libéraux et non pratiquants. Dans les années 50, ils formaient, sans que cela ne se voit, le quart de la population. Si dans les années 70, question de langue ou d'argent, plusieurs ont quitté la petite ville pour s'établir à Toronto, New York ou ailleurs, désormais les Hassidiques, eux, demeurent dans le quartier où ils ont grandi.

FINI l'exode massif vers Brooklyn où vivent 200 000 de leurs coreligionnaires. Ils préfèrent élever leurs enfants dans la quiétude d'Outremont. Outremont devra s'y faire et inventer des terrains d'entente. Le Québec a changé. Il est plus multiethnique qu'hier, moins que demain.

Minorité culturelle et religieuse très visible et fermée sur elle-même, la communauté hassidique forme 11 % de la population d'Outremont (environ 3000

personnes) et contrairement à ses cohabitants, elle est en plein baby boom. Neuf enfants par famille n'est pas si rare. Leur vie, en parallèle, paraît satisfaisante et ils n'ont pas l'air de souffrir d'exclusion. Conscients, bien sûr, que leurs enfants sont plus ouverts qu'eux, ils estiment que s'ouvrir, c'est risquer de disparaître...



Dévouée à la vie, à ses enfants, cette communauté cherche à préserver ses traditions religieuses « dans la joie ». Autant d'éléments qui ne sont pas évidents pour les anti-cléricaux, modernes et monoparentaux à 1,6 enfant que nous sommes devenus, en deux générations. Sans le vouloir, les Hassidiques nous tendent un miroir, qu'on aurait tort de réduire à un rétroviser. On y voit une fierté exemplaire, un désir inébranlable d'enracinement, une culture constamment valorisée, un réseau communautaire incomparable, des grappes d'enfants accueillis, stimulés et aussi espiègles que les nôtres sous leurs dehors endimanchés.

On vous dira peut-être que, tout compte fait, on apprend pas grand chose sur les Juifs hassidiques dans *Shalom ! Bonjour !* Pas tout à fait vrai, ni faux.

On comprend mieux leur fermeture et on mesure mieux nos propres réticences, barrières et préjugés à ne pas nous en approcher plus simplement, — notamment de femmes à femmes ou d'hommes à hommes. « Il y a des points possibles avec les gens du même sexe » dit le réalisateur. Et avec les enfants, surtout quand on en a. On découvre certains rituels annuels comme la préparation du Soukot, la fête des cabanes — incroyablement décorées à l'intérieur et qui pousseront par centaines la semaine prochaine — ou la fabrication de galette matza, que font... les hommes pour la Pâque. Car, voilà. Les femmes hassidiques sont les grandes absentes de *Shalom ! Bonjour !* « La modestie ne leur permet pas de prendre cette place publique. Elles ont été catégoriques », m'a répondu le réalisateur qui a eu de longues conversations avec quelques-unes, à micro fermé.

MODESTIE ou empêchement s'entend-on demander ? « Les femmes hassidiques ont beaucoup plus de pouvoir qu'on le croit, m'a répondu une amie, thérapeute féministe, et juive non pratiquante, Shulamit Leithman. Il ne faut pas voir là un signe d'inégalité, au contraire. Elles ont choisi de s'abstenir, conscientes à l'extrême que le regard des autres comporte toujours une dose d'appropriation de leur vie qu'elle défend jalousement. Les femmes sont depositaires de l'énergie spirituelle. Les hommes consacrent leur vie à l'acquiescer en allant prier à la synagogue ».

S'ils ne sont pas maris et épouses, hommes et femmes vivent à l'extérieur dans des mondes à part, séparés même à la synagogue. Dans la rue, leur regard ne se croisent pas, à moins d'affaires urgentes. « Le principe fondamental est que l'humain est un être de désir et d'innombrables lois ont été érigées pour éviter l'infidélité ». Mais là comme ailleurs, certaines transgressent leur éducation, et les rapports entre hommes et femmes ont leurs succès et leurs ratés. Mais la vie privée est demeurée privée. Au fait, c'est le Yom Kippour, jour de l'expiation. Quelles pensées habitent Mordecai Richler aujourd'hui ? Je suis d'accord avec Garry Beitel : par les temps qui courent, mieux vaut combler les fossés que creuser des tranchées.

## LETTRES AU DEVOIR

### Cinéma en français s.v.p.

QUAND DONC notre ministère de la Culture mettra-t-il au pas l'impérialisme culturel de l'industrie cinématographique américaine ? Un autre exemple vient de nous être donné qui réclame au plus vite une telle intervention : les Cinémas Odéon viennent d'inaugurer dans notre quartier sept nouvelles salles et pas une ne présente un film en français ou sous-titré en français ; toutes des productions américaines non sous-titrées sauf une production allemande sous-titrée en anglais.

Ceci, pas à Pointe-Claire ou à Beaconsfield mais en plein Montréal, dans le quartier Côte-des-Neiges, là où vivent de très nombreux immigrants dont les enfants fréquentent obligatoirement les écoles françaises depuis 1977. Ce sont souvent ces mêmes immigrants qui viennent aux cours du soir, péniblement après leur journée de travail pour apprendre le français. Nombre d'entre eux n'ont que le français pour communiquer avec leur milieu d'accueil.

Et, on ne mentionnera pas les nombreux résidents francophones du quartier ainsi que les nombreux étudiants universitaires qui résident temporairement à Côte-des-Neiges. Notre gouvernement manque de cohérence dans sa politique linguistique ; il faudrait que le français soit utilisé au Québec pour qu'on exige des immigrants qu'ils l'apprennent. Comment se fait-il que notre gouvernement n'exige pas que les compagnies de l'industrie du cinéma américain respectent la politique linguistique du Québec et les Québécois de toutes origines ?

Jacques Benoit  
Montréal, 9 septembre 1991

### Mont Apica, Val d'espoir

ON S'APPRÊTE à démolir au mont Apica dans le parc des Laurentides, des installations de plusieurs millions de dollars, construites à même l'argent des contribuables québécois et canadiens. Or, il existe chez nous à Québec et Montréal principalement, des centaines et des centaines de sans-abri qui subissent une misère quotidienne pitoyable pour une raison ou pour une autre. Certains à cause de l'alcool, plusieurs victimes de la désinstitutionnalisation et d'autres par découragement, suite à une série d'échecs face à un système qu'ils n'ont pas su apprivoiser.

Pour avoir côtoyé cette misère pendant quelques mois, je la sais grande, terrible et inacceptable dans un pays de richesses collectives. À la maison du Père de Montréal par exemple, chaque soir par générosité on accueille un certain nombre de ces démunis. On offre douche, souper, coucher et café du lendemain matin. Mais parce qu'on n'a pas les ressources et surtout les équipements, c'est dans la rue qu'on les retrouve de nouveau. Certains auront la chance de se voir offrir une cure de désintoxication mais, faute d'espace et de ressources, le taux de réussite n'épate personne.

Nous avons cette fois-ci, avec les installa-

tions du mont Apica, une chance unique de nous attaquer sérieusement au problème de l'itinérance. Ma proposition est la suivante :

- que le ministère de la Défense du Canada cède à la maison du Père ou en cas de refus, à une autre corporation à but non lucratif, les installations du mont Apica ;
- que l'on offre aux sans-abris la possibilité d'une chambre à eux dans un complexe domiciliaire avec cafétéria, ateliers (menuiserie, plomberie, électricité...), activités socio-culturelles et de loisir, pour une durée de six mois à un an, dépendant pour chacun du temps nécessaire à sa réhabilitation sociale, le tout moyennant 300 \$ par mois prélevé à même le chèque du bien-être social. La différence entre ce montant et la totalité de la prestation du bénéficiaire serait remis à chacun le premier du mois ;
- conditions préalables : aucune boisson alcoolique ni aucune drogue ne serait tolérée, sous peine de renvoi.

Dans la mesure où les gouvernements fédéral et provincial consentent à exempter de taxes ces installations, il est plausible de croire que ce projet s'autofinancerait.

J'ai la ferme conviction que très peu de sans-abri refuseraient une telle offre. Ce dont ces malheureux ont d'abord et avant tout besoin, c'est d'un minimum de confort et de sécurité ainsi que du temps pour reprendre l'espoir.

Fernand Turbide  
Jonquière, le 27 août 1991

### Qu'un zéro à gauche

IL Y A un an je débarquais en Amérique du Nord. Une arrivée et pour moi un nouveau départ.

Pourquoi avoir choisi Montréal ? Pour sa langue. Cette langue, reçue en cadeau à la naissance, et dont je suis fière. Ce sentiment de fierté je suis heureuse de le partager avec tout le peuple québécois qui brandit bien haut le flambeau de ses ascendances

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints  
Jean Francoeur,  
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,  
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

linguistiques.

Profession : secrétaire. Une profession exercée avec succès pendant de nombreuses années et qui m'a valu force louanges et honneurs (toute modestie bue...). Arrivée donc à Montréal, mes références sous le bras et mes illusions pleines la tête, j'ai rapidement constaté que je n'étais qu'un zéro à gauche. Ce beau pays qui m'avait ouvert les bras se dépeçait de les refermer avant que je m'y blottisse. On veut bien de nous les immigrants mais on nous réclame d'abord et avant tout « l'expérience canadienne ». Difficile de se la fabriquer ailleurs et d'arriver ici avec cet atout dans la poche. Cruel dilemme !

Deuxième déception : être jugée uniquement sur l'expérience et la compétence sur un ordinateur du dernier cri. C'est le deuxième critère, aussi important que le premier, et sans lequel on se voit relégué aux oubliettes. Il faut, impérativement, savoir vite et bien manipuler ces engins et être productif dès la première heure. Force me fut d'avaler la pilule et de me soumettre à cette règle d'or. J'ai appris ce qu'il fallait apprendre.

C'est alors que les exigences ont évolué : je joue de cette flûte enchantée, c'est bon. Mais comment ? Depuis quand ? Suis-je experte à en faire jaillir tous les accords et toutes les mélodies ? Flûte alors ! Nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. Je peux être virtuose mais offrez-moi donc l'instrument ad hoc. Donnez-moi ma chance !

L'idéal requis : une machine manoeuvrant une machine. Produire. Être un numéro. Négation totale de la doctrine cartésienne. Ne plus penser mais agir. Dans mon cas, je pense donc... j'essuie des refus. Merci quand même aux personnes si charitables qui ont bien voulu, à l'issue de tests, d'exams, d'entrevues, longuement et patiemment attendues, m'accorder, étonnées, le bénéfice d'une orthographe correcte et d'un grammairite itou et ce, dans les deux langues. J'en ai nourri des espoirs fous ! Hélas ! ça s'est arrêté là.

Que de questions m'avaient été posées ! Ce que j'aimerais faire par exemple. J'ai répondu : de la rédaction, du journalisme, un travail d'exécutive requérant des qualités d'organisation que je suis fière de posséder. Dans mes heures de loisir, il m'est souvent arrivé et il m'arrive encore de caresser la Muse. Des poèmes ont vu le jour, souvent en alexandrins. Je suis très sensible à l'ironie, à l'humour, aux jeux de mots. Fille de poète, j'ai grandi au sein d'une famille de puristes. J'ai beaucoup voyagé, roulé ma bosse et me suis enrichie au contact de cultures très diverses.

J'aimerais pouvoir m'épanouir dans ce pays d'adoption sans pour cela recommencer à la b-a, BA. Je sens en moi d'énormes potentialités et ne souhaite qu'une chose : pouvoir les mettre à profit.

Sans encore passer par la question fatidique, tombant comme un couperet : « Avez-vous appris la version 5.1 ? »

Maryse Orfall  
Montréal, 9 septembre 1991